

Le Chasseur de l'Orne

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne





Vous pouvez nous joindre au
02 33 67 99 39

Les bureaux sont ouverts de 9 h à 17 h sans interruption

Coord. GPS : Latitude 48,773861
Longitude 0,040048



PLAN D'ACCÈS

à la Fédération des Chasseurs de l'Orne



Adresse postale : **Fédération départementale des Chasseurs de l'Orne**
La Briqueterie • RD 113 • C.S. 70015 • 61310 GOUFFERN-EN-AUGE • Tél. : 02 33 67 99 39 • E-mail : fdc61@fdc61.fr



LE MOT DU PRÉSIDENT

Quelle année ! 2020 restera dans les mémoires avec l'arrivée de la Covid-19. Cette pandémie a considérablement bouleversé nos vies et le fonctionnement de notre Fédération avec notamment le confinement pendant 5 semaines. Heureusement, la réactivité de tous et le télétravail ont permis d'assurer la continuité de la plupart de nos activités.

Malgré cela, il a fallu se résoudre à la suppression de notre Assemblée Générale, confinement oblige.

À la suite d'un arrêté des pouvoirs publics, notre Conseil d'Administration a été autorisé à prendre les décisions habituellement votées en Assemblée Générale.

Les nouvelles pratiques de consultation du public par l'administration m'inquiètent avec la remise en cause par les associations anti-chasse qui arrivent à entraver des décisions prises en accord avec tous les acteurs concernés (Préfet, DDT, ONF, Agriculture, etc.)

Dans un autre domaine, un travail important est en cours actuellement, il s'agit de la réécriture du schéma départemental cynégétique qui sera opérationnel à partir de 2021.

La Fédération Régionale des Chasseurs en relation avec la Fédération des Chasseurs de l'Orne

monte des programmes d'actions et redistribue les fonds de l'éco-contribution. Des opérations sont en cours dans le domaine du lapin de garenne, des zones humides, ou du biotope favorable au gibier.

En ce qui concerne le volet national : la Fédération Nationale des Chasseurs a mis en place la gestion adaptative pour le courlis, l'oie cendrée, etc. Ce dispositif a été très controversé par nos adversaires et pour l'instant il n'a pas permis la chasse des oies en février.

Un sujet sensible est dans le viseur des anti-chasse : la législation sur l'utilisation du plomb dans nos cartouches risque de se durcir et pas seulement en zones humides.

La question des déchets de venaison est un sujet qui revient également régulièrement, nous y travaillons pour le prochain schéma.

Enfin, les dégâts de gibier sont toujours aussi préoccupants. Les chasseurs de l'Orne y consacrent plus d'un million d'euros par an ... jusqu'à quand ?

Je vous souhaite à tous une excellente et belle saison 2020-2021, pleine d'émotions.

Christophe de BALORRE
Président

SOMMAIRE

01 Le mot du Président

02 Le Conseil d'Administration

04 L'Assemblée Générale

04 Rapport moral

06 Rapport cynégétique

08 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

11 Les armes

12 Les chasseurs connectés

14 La biodiversité

15 Grand gibier

15 Cerf

16 Chevreuil

17 Plan de chasse cervidés

18 Plan de chasse Grand Gibier

19 Plan de gestion Sanglier

20 Sanglier

22 Indemnités

26 Petit gibier

26 Lièvre

27 Perdrix

28 Migrateurs

29 Enquête sur les lapins

31 Les Sapins de l'Espoir

32 Communiqués de presse

34 Livre de Willy Schraen

35 Barème subventions

36 Le Blaireau

38 ICE

41 Concours St-Hubert

43 La louveterie

46 Associations

56 Recensement des dégâts

Directeur de la publication : C. de BALORRE

Tirage : 11 000 ex.

Dépôt légal : 3^e trimestre 2020

Conception maquette : Corine RÉMON

Impression : Compédit Beaugard S.A.

Z.I. Beaugard • 61600 La Ferté-Macé

Tél. : 02 33 37 08 33

Photos : FDC61 • S. LEVOYE

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. MARTIN Jean

204, La Bistièrre
61100 Cerisy-Belle-Étoile
Tél. 02 33 66 52 65



M. ROZEL Franck

La Route
61220 St-Hilaire-de-Briouze
Tél. 07 80 40 77 62



M. DENIS Gérard

Le Breuil
61440 St-André-
de-Messei
Tél. 06 87 09 82 22



**M. BATILLAT
Jean-Claude**

L'Air du Bois
61450 La Ferrière-aux-Étangs
Tél. 06 83 62 48 49



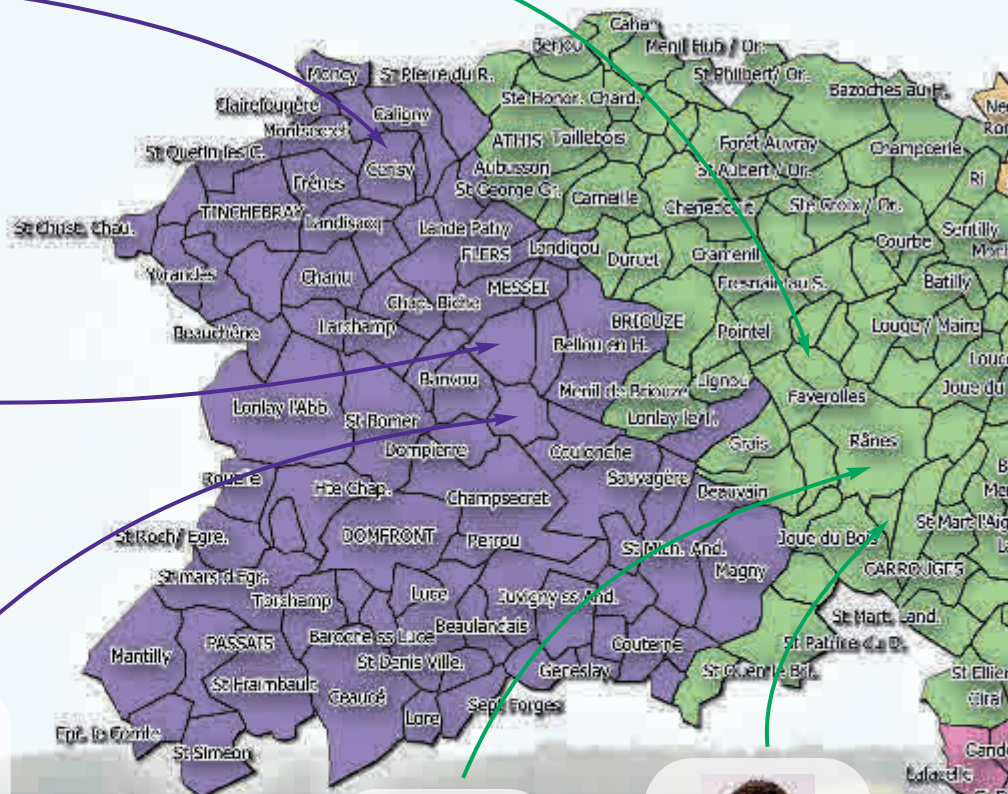
**M. FRANÇOIS
Jean-Claude**

Vice-Président
11, rue du Parc
61150 Rânes
Tél. 02 33 35 60 11



**Mme BOUDET
Jeanne-Marie**

Trésorière
La Forge
61320 Le Champ de la Pierre
Tél. 06 73 02 89 57



SIÈGE SOCIAL

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'ORNE

La Briqueterie – RD 113
C.S. 70015
61310 GOUFFERN-EN-AUGE

Tél. : 02 33 67 99 39
Fax : 02 33 67 99 40
E-mail : fdc61@fdc61.fr
Site internet : www.fdc61.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi
De 9 h à 17 h sans interruption

SERVICE ADMINISTRATIF

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE
ET FINANCIÈRE
Martine VIVIER

INFORMATICIEN
Stéphane CHAUVEL

SECRÉTAIRES

Christelle CORBIN
Delphine LEVASSEUR
Sandrine PIJE

SERVICE TECHNIQUE

TECHNICIENS

Xavier BRAULT
Port. 06 30 82 49 06
Yves L'HONORE
Port. 06 37 81 68 55

TECHNICIEN ADJOINT

Hubert LAMY
Port. 06 07 26 55 28

AGENT FÉDÉRAL

Jérôme HARDY
Port. 06 24 61 52 26

AGENT D'ENTRETIEN

Jacky GAUTIER



M. BEAUVAIS Vincent

Brévaux
61200 Commeaux
Port. 06 84 69 03 86



M. HUREL Philippe

Le Hameau Perré
61160 Ecorches
Tél. 02 33 36 81 61



M. VIVIE Jean

Le Bourg
61550 St-Evrault ND-du-Bois
Tél. 02 33 34 85 70



M. BOULIN Jean

Secrétaire
2, rue St-Aubin
61300 St-Ouen-sur-Iton
Tél. 02 33 34 19 49



M. POISOT Éric

Culoiseau
61110 Moutiers-au-Perche
Tél. 02 33 73 93 38



M. RICHARD Marc

Bray
61570 Mortrée
Tél. 02 33 35 38 16



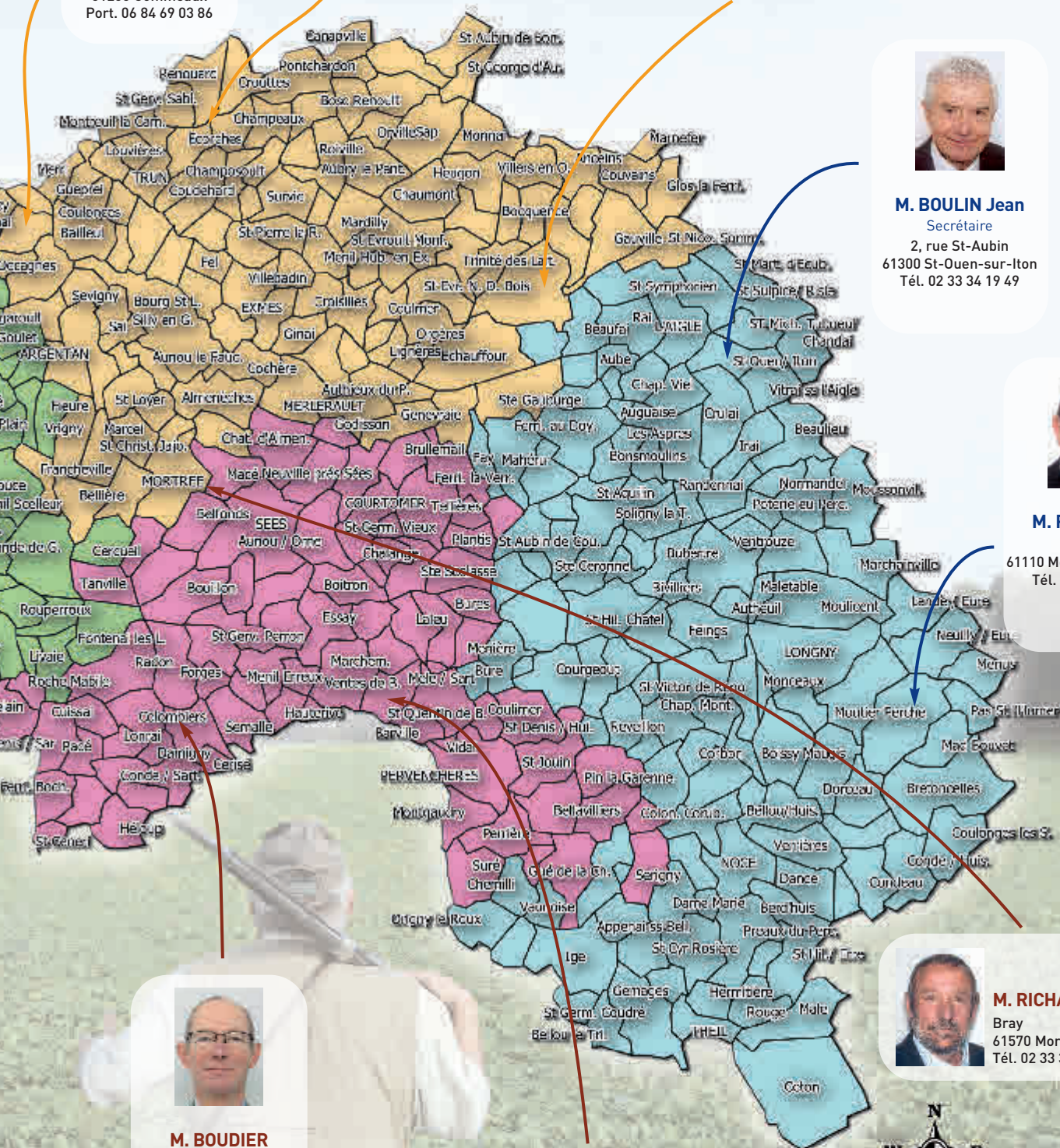
M. BOUDIER
Dominique

Trésorier adjoint
Le Champ Long
61250 Colombiers
Tél. 02 33 26 65 39



M. de BALORRE
Christophe

Président
Les Noës
61170 St-Léger-sur-Sarthe
Tél. 02 33 27 64 87





RAPPORT MORAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 25 mai 2020 à 14 h 30

(La Briqueterie, Silly-en-Gouffern – Gouffern-en-Auge)

Comme vous le savez les mesures pour prévenir la propagation du Coronavirus ont fortement perturbé cette fin de saison et notamment la tenue de notre Assemblée Générale, nous obligeant également à interdire l'accès à nos locaux, au public et à nos collaborateurs. Ces derniers se sont adaptés en télétravaillant, ce qui a permis de ne

pas bloquer totalement notre activité (dégâts, plans de chasse, mise en place de l'ouverture et des validations, etc.).

La crise sanitaire n'est pas totalement terminée. Nous devons réaliser des aménagements pour nous réunir, mais aussi pour recevoir le public. Nous allons mettre à disposition du gel hydroalcoolique et disposer des marquages au sol pour matérialiser la distanciation nécessaire. La crise a également induit quelques retards dans la construction des nouveaux locaux. Philippe Hurel vous en dira quelques mots en fin de conseil.

**L'année écoulée
a été celle de la mise
en place de la réforme.**



L'année écoulée a été celle de la mise en place de la réforme. Elle a modifié, comme vous le savez, les circuits financiers des validations du permis de chasser. Elle n'a pas touché que les Fédérations Départementales, mais également les Fédérations Régionales ou l'ex-ONCFS, aujourd'hui OFB.



Au niveau Régional

La réforme a permis la montée en puissance de la Fédération. Son rôle essentiel sera de représenter les chasseurs dans les instances régionales environnementales et de conduire des études scientifiques afin d'étayer nos dossiers. Deux chargés de missions ont été recrutés et collaborent avec nos personnels de Fédération pour monter les dossiers Écocontribution. En plus des projets déjà évoqués (suivi du Courlis cendré, mise en place du radar Ornithologique, miscanthus), s'est ajoutée la mise en place d'un conservatoire du lapin de garenne. Nous allons créer un parc à la Fédération pour alimenter des territoires pilotes. L'Écocontribution va également nous permettre de faire une étude pour la réalisation d'une réserve ornithologique sur le site de Barville.

Au niveau Départemental

PERMIS DE CHASSER

Le taux de réussite est en augmentation, 75,8 % en 2019 contre 73,5 % en 2018 et 68 % en 2017. Malgré tout, le nombre de nouveaux chasseurs reçus aux épreuves du permis de chasser est en diminution (210 cette année contre 243 l'an passé).

Pour la saison écoulée, nous avons validé 10 452 permis, soit 1 606 de moins qu'en 2018/2019. Cela correspond à la perte des permis bi-départementaux, nous avons anticipé cet effet de la réforme. Nos projections avaient légèrement sous-estimé le nombre de permis nationaux, nous comptons sur 50 %, finalement, 65 % des chasseurs ont fait le choix de la validation nationale.

**Le taux
de réussite est
en augmentation.**



Christophe de Batorre,
Président de la FDC61

RAPPORT CYNÉGÉTIQUE

PETIT GIBIER



LE PETIT GIBIER SÉDENTAIRE

La Perdrix

Les comptages de couples au printemps 2020 n'ont pas pu être réalisés à cause du confinement, mais nous savons pertinemment que **l'espèce ne se porte pas bien**. Quelques couples sont, malgré tout, présents dans le Perche et la plaine d'Argentan.



Le Lièvre

Les populations de lièvres restent dans une dynamique favorable, en témoignent les comptages d'IKA. Beaucoup de lièvres sont observés chaque printemps, mais en définitive, les chasseurs n'en profitent pas. Une partie importante de la population disparaît pendant l'été. Ce phénomène est national, des études sont en cours pour essayer de comprendre ces disparitions anormales.



L'étude menée sur le territoire pilote dans la région de Tinchebray-Bocage a été intégrée aux dossiers de subventions Écocontribution.

Le Faisan

L'opération de réintroduction sur le GIC d'Écouché Nord touche à sa fin.

Les remontées de terrain sont très positives, il y aurait beaucoup plus de coqs chanteurs que l'an passé sur l'ensemble de la zone. La prochaine saison sera celle de la réouverture avec la mise en place d'un quota de prélèvement par plan de gestion.



LES MIGRATEURS

La période de chasse aux anatidés a fait l'objet de péripéties sur le marais du Grand Hazé. L'arrêté de biotope du marais a été déterré et épluché par les services de l'OFB. Il en a résulté une application sans discernement du texte avec une fermeture de la chasse pendant 5 semaines à la suite de l'ouverture. **Les chasseurs n'ont pu pratiquer leur passion entre le 27 août et le 30 septembre, date de publication d'un arrêté préfectoral suspensif.** Pour la saison à venir, j'ai adressé un courrier à Mme la Préfète en date du 27 février 2020, afin de renouveler l'arrêté autorisant la chasse à partir du 21 août et sans discontinuité jusqu'à la fermeture au 31 janvier. À ce jour, l'arrêté n'est pas pris. Il nous faut être vigilant à ce sujet.

LES NUISIBLES ET ESPÈCES À PROBLÈME

La liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts a été reconduite (renard, fouine, corbeau freux et corneille noire). **Une autre espèce pose problème, le blaireau.** La période complémentaire de la vènerie sous terre du blaireau (15 mai/15 septembre) est soumise, en plus de l'avis de la CDCFS, à la consultation du public. Pour la saison 2019/2020, au vu de cette



consultation (80 remontées négatives), Mme la Préfète avait supprimé la période complémentaire. Il a fallu que j'intervienne directement auprès d'elle pour qu'elle soit rétablie. Pour 2020/2021, la consultation vient juste de se terminer, et nous savons qu'il y a environ 1 300 réponses négatives. Nos détracteurs sont très organisés, et interviennent de toute la France, voire de l'étranger. De notre côté, nous



avons tenté de mobiliser nos adhérents en leur téléphonant et en envoyant 6 000 mails accompagnés de la démarche et d'un argumentaire. Seuls 300 d'entre eux ont répondu. Ce n'est pas suffisant, il faut absolument s'organiser à une autre échelle.

GRAND GIBIER

Le plan de chasse chevreuil 2019/2020 a augmenté avec 7 015 attributions contre 6 796 l'an passé. Pour la prochaine saison, ces attributions devraient rester stables. Des mortalités sont toujours observées sur l'ensemble du département.

Le plan de chasse grands cervidés augmente sur Saint-Évroult et Longny pour 2020/2021, au total 1 404 animaux attribués (1 184 en 2019/2020). Au sujet des grands cervidés, vous connaissez le différend qui nous oppose à M. Besson. Le résultat de la procédure en première instance nous est défavorable et je vous annonce, si vous ne le saviez pas déjà, que nous faisons appel.

En aparté du grand gibier, je vous informe que suite aux mesures coronavirus, nous sommes dans l'impossibilité d'organiser l'exposition des trophées.

En ce qui concerne le sanglier, 4 652 animaux ont été déclarés prélevés. Cela représente une diminution de 239 animaux, soit 5 % du tableau.

Concernant les indemnisations de dégâts pour la saison en cours, 2019/2020, nous devrions verser environ 860 000 € aux agriculteurs. Le montant global des dépenses (indemnisation, prévention et frais d'expertise) restant au-delà de 1,1 million.

Pour conclure, les dernières attaques contre la chasse et notamment contre le Président Schraen

après ses propos sur le piégeage des chats, montre, s'il en est encore besoin, que la prudence est de mise lorsque l'on communique. **Les chasseurs doivent être très prudents lorsqu'ils se servent des réseaux sociaux. Les images et vidéos de chasse sont des armes utilisées contre nous, il faut essayer d'en bannir l'usage.**

Merci de votre attention.



Au Conseil d'Administration de l'association FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ORNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FDC61 relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance : Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment concernant les indemnités des dégâts des gibiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2019



BILAN PASSIF

		du 1 ^{er} /07/2018 30/06/2019 au	30/06/2018
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	15 245	15 245
	Écarts de réévaluation		
	Réserves pour projet de l'entité	3 482 650	2 916 728
	Report à nouveau	922 788	1 282 847
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	- 18 299	205 863
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Écarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Droits des propriétaires (commodat)		
	TOTAL (II)	4 402 384	4 420 683
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur autres ressources		
	TOTAL (III)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	132 360	142 361
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	132 360	142 361
EMPRUNTS ET DETTES (I)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	178 631	207 606
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 397	65 471
	Dettes fiscales et sociales	136 370	148 095
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 444
	Autres dettes	477 024	252 460
COMPTES REGUL.	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance (1)		
	TOTAL (IV)	818 422	679 075
	Écarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	5 353 166	5 242 119
	Engagements donnés		
RENOUIS	(1) Dont à moins d'un an		
	(1) Dont à plus d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
	ENGAGEMENTS DONNÉS		
	Legs nets à réaliser :		
	- acceptés par les organes statutairement compétents		
	- autorisés par l'organisme de tutelle		
	Dons en nature restant à payer		



BILAN ACTIF

			Du 1/07/2018 au 30/06/2019			Au 30/06/2018
			Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	22 077	22 077		
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	108 239	62 514	45 725	48 521
		Constructions	1 708 140	830 122	878 018	966 833
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	144 742	128 830	15 912	10 323
Autres immobilisations corporelles		322 400	242 049	80 351	82 642	
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en-cours						
Avances et acomptes						
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	11 815		11 815	11 806
		Créances rattachées à des participations				
		T.I.A.P.				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
	Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)		2 317 413	1 285 592	1 031 821	1 120 125
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
	Stocks et encours	35 544		35 544	56 996	
	CRÉANCES (2)	Avances et acomptes versés				
		Usagers et comptes rattachés	1 037		1 037	263
		Comptes affiliés				
		Autres créances	64 640		64 640	63 978
		V.M.P.	3 819 286		3 819 286	3 744 313
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	365 285		365 285	204 137
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (2)		35 553		35 553	52 309
	TOTAL (III)		4 321 345		4 321 345	4 121 994
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Écarts de conversion actif (IV)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		6 638 758	1 285 592	5 353 166	5 242 119
		(1) Part - d'1 an			(2) Part à + 1 an	
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents					
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle					
	Dons en nature restant à vendre					

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

COMPARATIF DU COMPTE DE RÉSULTAT DES DEUX DERNIERS EXERCICES

SERVICE GÉNÉRAL	30/06/2019	30/06/2018
Ventes de marchandises		
Production vendue – Biens	1 139 331	1 058 511
Production vendue – Services	115 045	92 091
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		
Subventions d'exploitation	87 913	97 291
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	52 286	5 272
Cotisations	914 224	946 874
Autres produits	478	13 338
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 309 278	2 213 376
Achats de marchandises (y compris de douane)	1 018 409	745 212
Variation de stock (marchandises)	21 452	5 002
Achats de matières 1 ^{res} et autres approvisionnements		
Aides financières	147 203	140 165
Autres achats et charges externes	464 938	407 122
Impôts, taxes et versements assimilés	35 316	28 217
Salaires et traitements	367 860	342 179
Charges sociales	177 428	178 989
Dotations aux amortissements sur immobilisations	124 462	141 285
Dotations aux provisions	10 000	10 195
Autres charges	809	2 400
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 367 877	2 000 766
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 58 600	212 610
Autres intérêts et produits assimilés	42 519	53 208
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (IV)	42 519	53 208
Intérêts et charges assimilées	2 407	2 788
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	2 407	2 788
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV-VI)	40 113	50 420
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	- 18 487	263 031
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	23 643	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 500	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	29 143	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 439	22 201
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	20 439	22 201
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	8 704	- 22 201
Impôts sur les bénéfices (IX)	8 516	34 967
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	2 380 940	2 266 584
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	2 399 239	2 060 722
5 - EXCÉDENT OU DÉFICIT (total des produits – total des charges)	- 18 299	205 863

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen, le 19 mai 2020

FIDORG AUDIT SAS

Le commissaire aux comptes

Manuel LE ROUX

BUDGET PRÉVISIONNEL 2020-2021

LES PRODUITS	SECTEUR GÉNÉRAL	SECTEUR DÉGÂTS	BUDGET CONSOLIDÉ
Ventes de marchandises et prestations de service	166 700	588 775	755 475
Subventions d'exploitation	41 000	-	41 000
Compensation bi-départementaux temp., FNC	53 775	-	53 775
Subvention FRC FDC éco-contribution	80 000	-	80 000
Participation Territoriale	-	149 684	149 684
Péréquation Réforme	58 445	-	58 445
Timbres Fédéraux Départementaux	230 085	137 816	367 901
Timbres Fédéraux Nationaux	394 170	225 420	619 590
Autres produits de gestion courante	96 000	30 200	126 200
Produits financiers	38 000	-	38 000
TOTAL DES PRODUITS	1 158 175	1 131 895	2 290 070
LES CHARGES	SECTEUR GÉNÉRAL	SECTEUR DÉGÂTS	BUDGET CONSOLIDÉ
Achats et services extérieurs	330 205	896 386	1 226 591
Impôts et taxes	33 015	2 485	35 500
Charges de personnel	438 543	126 022	564 565
Autres charges de gestion courante	114 500	45 000	159 500
Frais relatifs éco-contribution	80 000	-	80 000
Subvention Biodiversité	73 000	-	73 000
Charges financières	3 500	-	3 500
Charges exceptionnelles	377	-	377
Dotations aux amortissements et provisions	119 540	18 997	138 537
Impôts sur les bénéfices	8 500	-	8 500
TOTAL DES CHARGES	1 201 180	1 088 890	2 290 070
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2020-2021	- 43 005	43 005	0

FINIADA

QUESTIONS / RÉPONSES



QU'EST-CE QUE FINIADA ?

C'est le **Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes**. Il recense toutes les personnes ne pouvant acquérir ou détenir une arme de catégorie B, C et D.

QUI A ACCÈS AU FICHIER ?

Il est accessible aux préfectures, aux services de police et de gendarmerie, aux armuriers, à l'Office Français de la Biodiversité, à la Fédération Française de Tir. Il est systématiquement consulté lors de la validation du permis de chasser.

QUELLES MESURES CONDUISENT À CETTE INSCRIPTION ?

Cas n°1 : Une décision pénale relative à une peine d'interdiction de détenir ou de porter une arme ou à la confiscation d'une ou plusieurs armes dont elles sont propriétaires (article L. 312-3 2° du Code de la sécurité intérieure).

Cas n°2 : La mention de condamnation inscrite sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire pour une infraction listée à l'article L. 312-3 du Code de la sécurité intérieure, telle que homicide, violences volontaires, trafic de stupéfiants, destruction, dégradation et détérioration d'un bien, vol, recel de vol, menaces de mort, etc.

Cas n°3 : Le préfet peut décider de procéder au dessaisissement des armes en vertu de son pouvoir d'appréciation. S'il estime au terme d'un examen au cas par cas, que le comportement de la personne est incompatible avec la détention d'une arme. En d'autres termes, si le comportement d'une personne laisse craindre une utilisation de ses armes dangereuses pour lui-même ou pour autrui, le Préfet peut décider du dessaisissement.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE L'INSCRIPTION AU FICHIER ?

- Retrait et refus de la licence de tir par la Fédération Française de Tir.
- Refus de la vente d'une arme (par un armurier ou un particulier).
- Refus de la validation du permis de chasser par la Fédération des Chasseurs.
- Saisie ou dessaisissement des armes déjà détenues ordonné par la Préfecture.

COMMENT FAIRE LEVER L'INTERDICTION ET L'INSCRIPTION AU FICHIER FINIADA ?

Les conditions de levée diffèrent suivant la nature de la procédure.

POUR LES CAS N° 1 ET N° 2 PRÉCÉDEMMENT CITÉS il faut obtenir l'effacement des condamnations portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire après une requête écrite motivée, adressée soit :

- Au greffe du tribunal qui a prononcé la dernière condamnation.
- Au procureur général de la Cour d'Appel si la personne a fait appel suite à l'inscription au B2 ou si celle-ci a été rendue par une Cour d'Assises. Les documents de preuve sont ensuite adressés au Préfet qui peut effectuer le cas échéant la levée d'interdiction.

POUR LE CAS N° 3 PRÉCÉDEMMENT CITÉ il faut produire des éléments de preuve justifiant que le comportement ou l'état de santé s'est amélioré depuis la décision de saisie.

Sur la forme, les recours administratifs peuvent être adressés sur papier libre, de préférence en recommandé avec AR, afin de conserver une preuve de l'envoi. Il est gratuit. Il doit être motivé, une copie de la décision contestée doit être jointe ainsi que tous les documents utiles à la révision de la décision. Il est conseillé de conserver une copie de l'ensemble des documents envoyés, ainsi que les justificatifs d'envoi et de réception par l'administration. Ces pièces seront utiles en cas d'action juridictionnelle ultérieure.

Dans le cas de dessaisissement lié à une décision judiciaire, il faut veiller, par l'intermédiaire d'un avocat, à demander au tribunal qui a prononcé la condamnation par une requête en exclusion, l'effacement des condamnations au B2 du casier judiciaire. Cette requête est possible à compter d'un délai de 6 mois après le prononcé de la condamnation. L'effacement n'est pas automatique et il faut argumenter que la chasse n'est pas le motif de la condamnation.

LE PORTAIL ADHÉRENT

Vous pouvez vous identifier grâce au login CYNEF pour les détenteurs de plan de chasse ou avec l'identifiant du guichet unique. Cet espace permet :

- De renouveler vos demandes de plan de chasse.
- De saisir les prélèvements de cerfs, chevreuils et sangliers.
- Boutique en ligne (achat de bracelets sangliers, paiement en ligne des plans de chasse).

SITE INTERNET
www.fdc61.fr

LE GUICHET UNIQUE DES VALIDATIONS DU PERMIS

Vous pouvez vous identifier grâce au code à 14 chiffres (identifiant guichet unique) présent sur votre demande de validation ou sur les validations des années précédentes.

Cet espace permet de réaliser tous les types de validation annuelle ou temporaire, départementale ou nationale, petit ou petit et grand gibier.



PAGE FACEBOOK

(actu)



CHAÎNE YOUTUBE

(Tutoriels, permis, action, etc.)



LA FÉDÉRATION NUMÉRIQUE

APPLICATION SMARTPHONE

(Dates de chasse, accès
portail et guichet, etc.)



APPLICATION CHASSADAPT

(Déclaration en temps réel
des prélèvements
de chasse adaptative
et du PMA Bécasse)

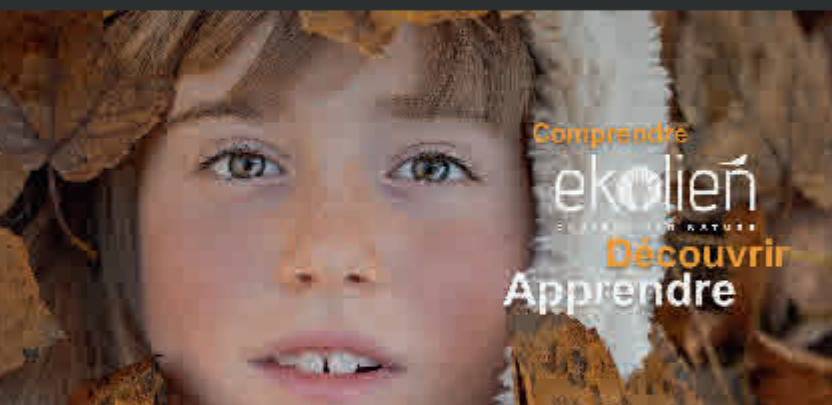
VISITE VIRTUELLE DE LA FÉDÉRATION



FORMATION À LA PRATIQUE DU PERMIS DE CHASSER EN VIDÉO ET VISITE VIRTUELLE



ekolien
CURIEUX PAR NATURE



« UN SITE INTERNET DÉDIÉ À LA NATURE »

Connaître la perdrix aussi bien que l'éléphant, savoir observer le chevreuil et prendre conscience de l'importance des haies et des mares, tels sont quelques-uns des objectifs du site Internet, Ekolien, d'accès libre et gratuit.

Illustré par les documentaires du réalisateur Laurent Charbonnier et les photographies de Dominique Gest, Ekolien est une référence dans son domaine grâce à la richesse de ses contenus qui reflètent celle de la faune et des milieux naturels de notre territoire.

Appuyé sur les connaissances les plus récentes des espèces animales qui vivent autour de nous, la découverte de la diversité de nos paysages et de la flore de nos espaces naturels, ce site illustre

également les grands enjeux de leur préservation.

Les informations et les documents proposés sont adaptés à tous les publics mais surtout aux plus jeunes. Leur présentation correspond tout particulièrement aux programmes des cycles de l'enseignement primaire. D'ores et déjà, ce sont plus de 80 000 enfants, leurs enseignants et leur famille qui en sont les utilisateurs privilégiés.

En cliquant sur **www.ekolien.fr**, vous découvrirez également les possibilités d'animation et d'accompagnement que proposent les Fédérations des Chasseurs, associations agréées pour la protection de l'environnement.

N'hésitez pas à les contacter pour en savoir plus !



www.ekolien.fr



ekolien La Faune & la Flore
CURIEUX PAR NATURE
en quelques clics

DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS CERFS

SAISON 2019/2020

Prélèvements par massif	Attrib.	Prélevés
ANDAINES	114	91
BELLÊME	71	42
BOCAGE EST	6	1
BOCAGE OUEST	3	1
BOURSE	4	2
CHARENCEY	65	50
ÉCOUVES	236	176
GOUFFERN	3	1
L'AIGLE	7	3
LONGNY	334	297
MONTS D'AMAIN	24	15
MOULINS-BONSMOULINS	3	0
PAYS D'AUGE	0	0
RÉNO-VALDIEU	4	0
SAINT-ÉVROULT	253	219
SUD PERCHE	6	1
TRAPPE PERCHE	51	15
TOTAL	1 184	914



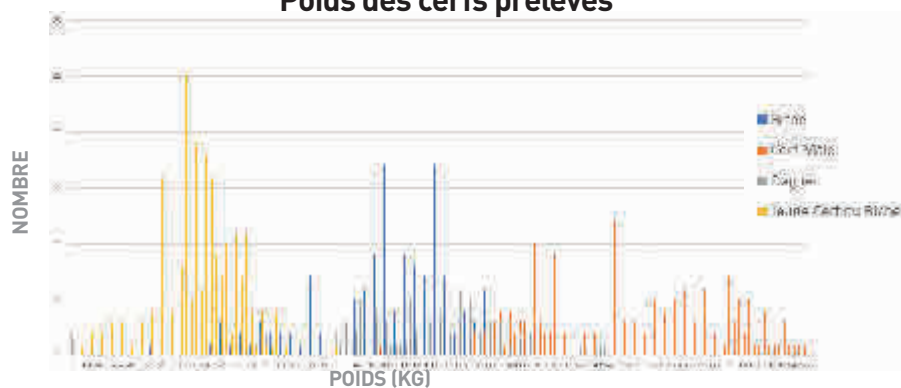
ÂGE	
< 1 an	> 1 an
31 %	69 %

SEXE RATIO	
Mâles	Femelles
52 %	48 %

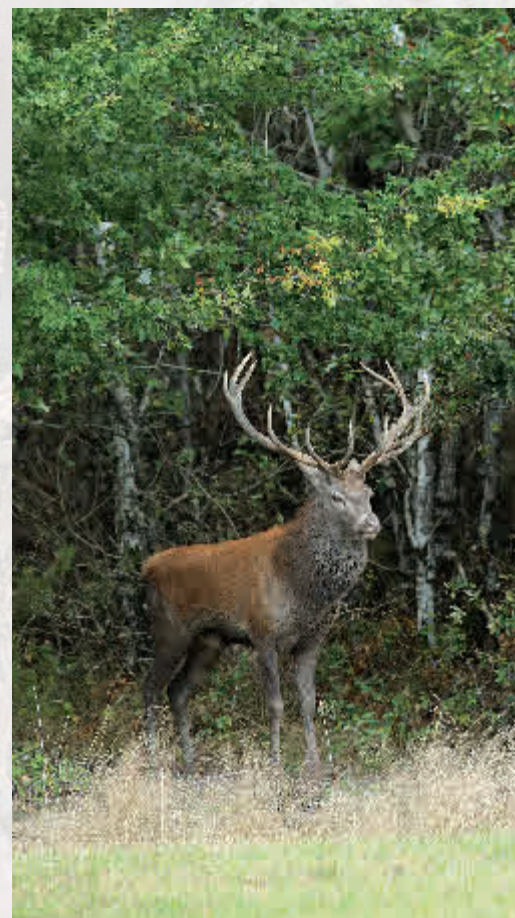
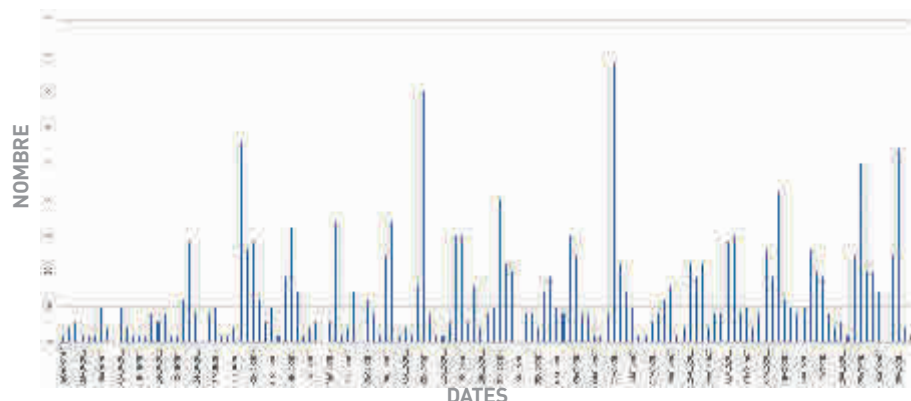
POIDS MAX.	POIDS MOY.	SANS POIDS
222	102,6	–

TYPE DE CHASSE			
Vénérerie	À l'approche	En battue	À l'affût
2 %	5 %	91 %	2 %

Poids des cerfs prélevés



Évolution des prélèvements cerfs



DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS CHEVREUILS

SAISON 2019/2020

Prélèvements par massif	Attrib.	Prélevés
ANDAINES	654	636
BELLÊME	626	579
BOCAGE EST	312	305
BOCAGE OUEST	395	369
BOURSE	207	201
CHARENCEY	153	139
ÉCOUVES	757	705
GOUFFERN	651	614
L'AIGLE	145	132
LONGNY	630	555
MONTS D'AMAIN	269	248
MOULINS-BONSMOULINS	152	137
PAYS D'AUGE	466	421
RÉNO-VALDIEU	263	249
SAINT-ÉVROULT	517	469
SUD PERCHE	369	345
TRAPPE PERCHE	450	401
TOTAL	7 016	6 505



ÂGE

< 1 an	> 1 an
22 %	78 %

SEXE RATIO

Mâles	Femelles
59 %	41 %

POIDS MAX.	POIDS MOY.	SANS POIDS
35	21,2	–

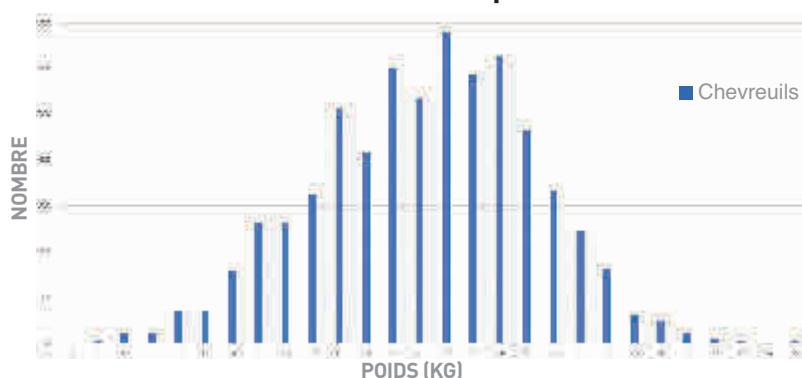
TYPE DE CHASSE

Devant soi	À l'approche	En battue
1 %	6 %	93 %

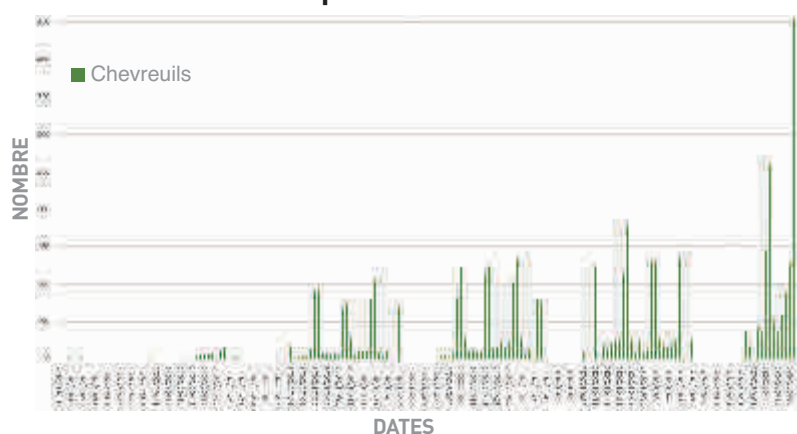
MUNITIONS UTILISÉES

À balle	À plomb
69 %	31 %

Poids des chevreuils prélevés



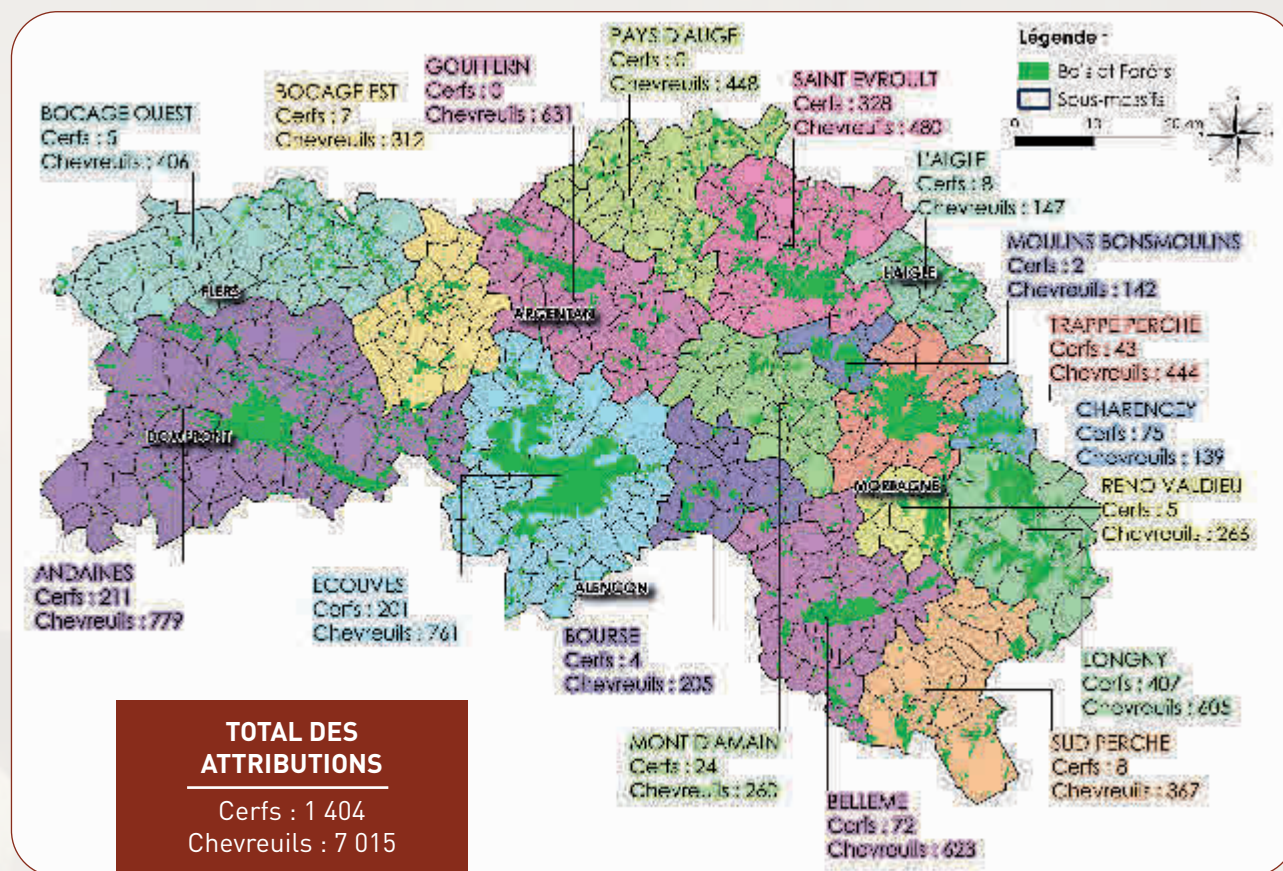
Évolution des prélèvements chevreuils



ATTRIBUTIONS

PLAN DE CHASSE CERVIDÉS

SAISON 2020/2021



Ces attributions n'étant pas définitives, elles vous sont données à titre indicatif. Données et cartographie FDC61.



ARMURERIE GILLES

Carabacis INDEPENDANTE - Fabrication française des cartouches **ENOK**, **N SPORT**

CHASSE - TIR
REPARATIONS
TIR AU SANGLIER COURANT

www.armurerie-gilles.com

ZI Route de Domfront • BP 52 • 61101 FLERS
Tél. 02 33 66 56 29 • Fax : 02 33 96 18 00

Email : contact@armurerie-gilles.com

PLAN DE CHASSE

GRAND GIBIER

La Fédération des Chasseurs de l'Orne tient à rappeler que les attributaires de plan de chasse ont l'obligation de rendre compte des réalisations de plans de chasse sous 48 heures :

- soit en retournant le carton prévu à cet effet, dûment renseigné, au service concerné,
- soit en vous connectant sur le site internet **www.fdc61.fr**, rubrique « portail adhérent » afin de le compléter. Lors de votre première connexion, il vous suffit de cliquer sur « mot de passe oublié » et de

renseigner le login (ou référence Cynef) présent sur votre demande de plan de chasse ou sur la facture correspondante. Un mot de passe vous sera envoyé par mail.

En cas de non-prélèvement des animaux, vous devez, dans la semaine qui suit la fermeture de l'espèce :

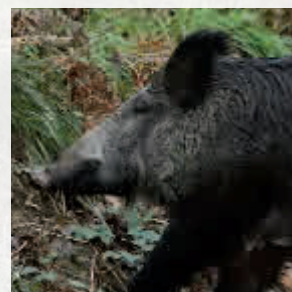
- renvoyer les cartons avec la mention « NON UTILISÉ »,
- ou les déclarer en vous connectant sur le site internet **www.fdc61.fr**, rubrique « espace personnel » et en cochant la case « non réalisé » et enregistrer.

 CARTE DE PRÉLÈVEMENT CHEVREUIL SAISON 2014 - 2015		N° Bracelet CHI 8083 
Date de prélèvement : / / 201		Commune de prélèvement :
Sexe : mâle ☐ femelle ☐	Age : jeune ☐ adulte ☐	Mode de chasse :
Arme et munition :		Ballo ☐ Approche... ☐ Vénér... ☐
Tir à plomb ☐ Tir à bal... ☐ Arc ☐		Poids plein : kg
Observation :		Signature (obligatoire)

La Fédération tient à votre disposition des cabochons. Ils vous permettront de différencier vos bracelets en fonction du type d'animal ou en fonction du territoire sur lequel ils doivent être prélevés ; évitant ainsi des erreurs de marquages qui peuvent parfois coûter cher !

Disponibles dans 5 coloris, ils sont réutilisables à souhait et coûtent 0,20 € l'unité.

Si vous êtes intéressés, demandez-les lors du retrait de votre plan de chasse.





retrouvez-nous sur
www.compedit-beauregard.fr

compédit beauregard

une autre vision de l'impression

02 33 37 08 33

PARTAGEONS NOS PASSIONS

Z.I. Beauregard • BP 39 • 61600 La Ferté-Macé • Imprimerie@compedit-beauregard.fr

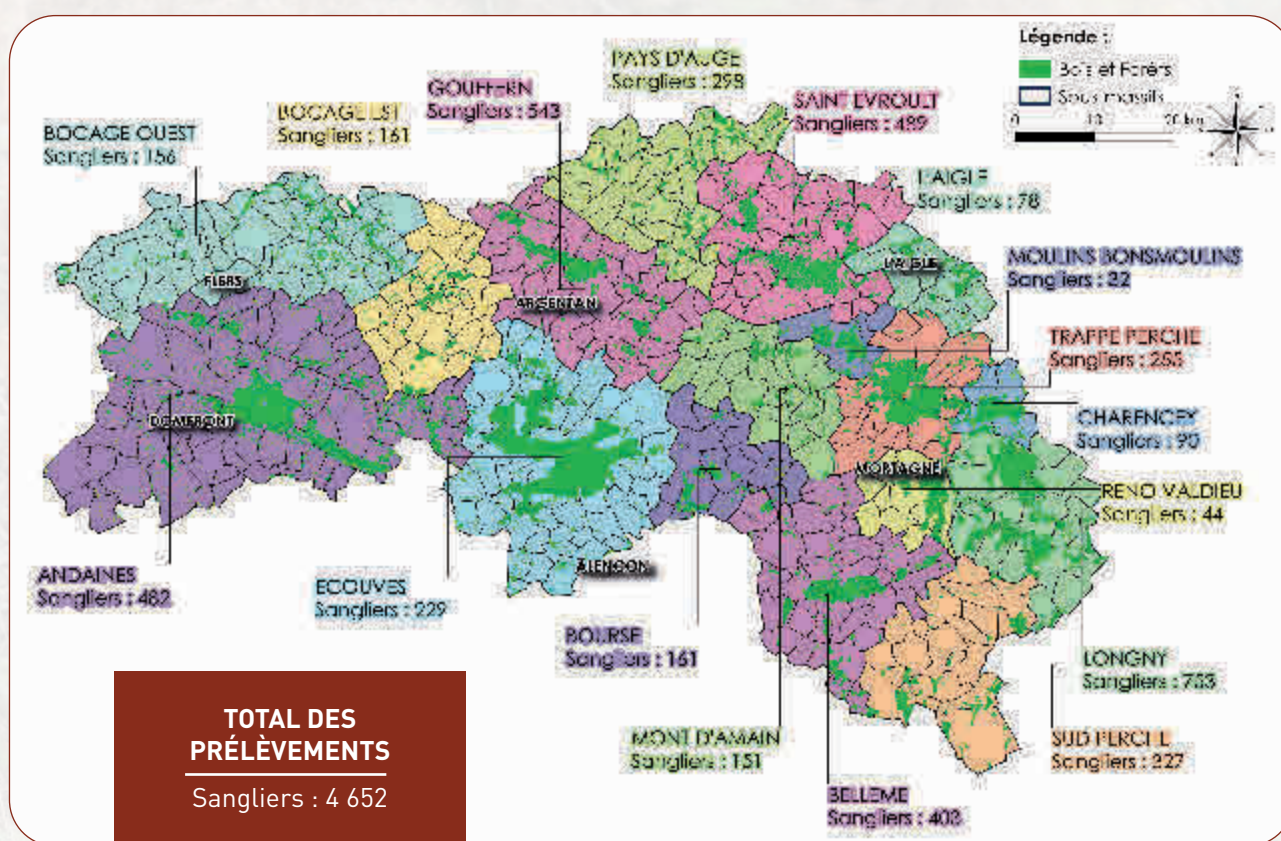




PLAN DE GESTION

SANGLIER

NOMBRE DE SANGLIERS PRÉLEVÉS EN 2019/2020 PAR MASSIF



RAPPEL

Le plan de gestion sanglier est maintenu pour la saison 2020-2021.

Dans les Cultures Intermédiaires Piège à Nitrate (CIPAN), les prélèvements sont limités à 5 sangliers par jour et par équipe de chasseurs. Préalablement à tout déplacement, les sangliers doivent être marqués avec un dispositif disponible au prix de 20 € :

- ↪ au siège social de la FDC61
Sans frais, du lundi au jeudi de 9 h 00 à 17 h 00,
- ↪ chez vos administrateurs de secteur, voir p. 2 et 3.
- ↪ Avec les validations du permis de chasser.
Frais de 5 € (quel que soit le nombre de bracelets commandés).
- ↪ Sur le site de notre Fédération, www.fdc61.fr dans le portail « adhérent », rubrique « boutique ».

Il est fortement conseillé de vous déplacer, ou de vous regrouper pour éviter les frais.

DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS

SAISON 2019/2020



Prélèvements par massif	2018/2019	2019/2020
ANDAINES	598	482
BELLÊME	339	403
BOCAGE EST	144	161
BOCAGE OUEST	185	156
BOURSE	100	161
CHARENCEY	83	90
ÉCOUVES	272	229
GOUFFERN	688	543
L'AIGLE	117	78
LONGNY	590	753
MONTs D'AMAIN	201	151
MOULINS-BONSMOULINS	55	32
PAYS D'AUGE	365	298
RÉNO-VALDIEU	104	44
SAINT-ÉVROULT	503	489
SUD PERCHE	322	327
TRAPPE PERCHE	248	255
TOTAL	4 914	4 652

SANGLIERS PRÉLEVÉS

4 652

POIDS

< 50 kg	> 50 kg
55 %	45 %

SEXE RATIO

Mâles	Femelles
56 %	44 %

BIOTOPE

Bois > 3 ha	Plaine ou BT < 3 ha
67 %	33 %

TYPE DE CHASSE

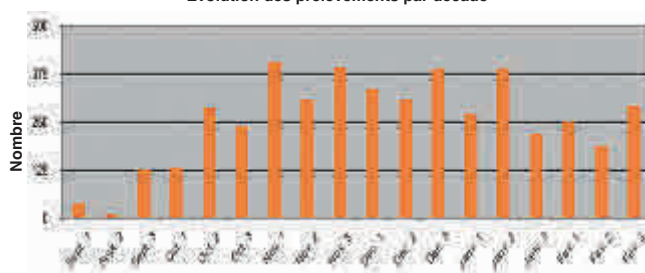
Vènerie	À l'approche	En battue	Devant soi
0 %	2 %	91 %	7 %

MÂLES**FEMELLES****PDS MAX.****PDS MOY.****SANS PDS**

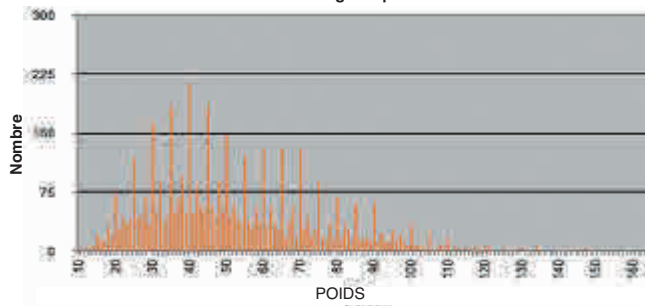
< 50 kg	> 50 kg	< 50 kg	> 50 kg	PDS MAX.	PDS MOY.	SANS PDS
30 %	27 %	25 %	18 %	153	52,3	60

MOIS	MÂLES		FEMELLES	
	< 50 kg	> 50 kg	< 50 kg	> 50 kg
SEPTEMBRE	51	58	43	29
OCTOBRE	181	195	166	117
NOVEMBRE	315	303	259	231
DÉCEMBRE	283	263	269	208
JANVIER	289	217	239	133
FÉVRIER	245	175	189	126
AUTRES	20	22	13	12

Évolution des prélèvements par décennie



Poids des sangliers prélevés



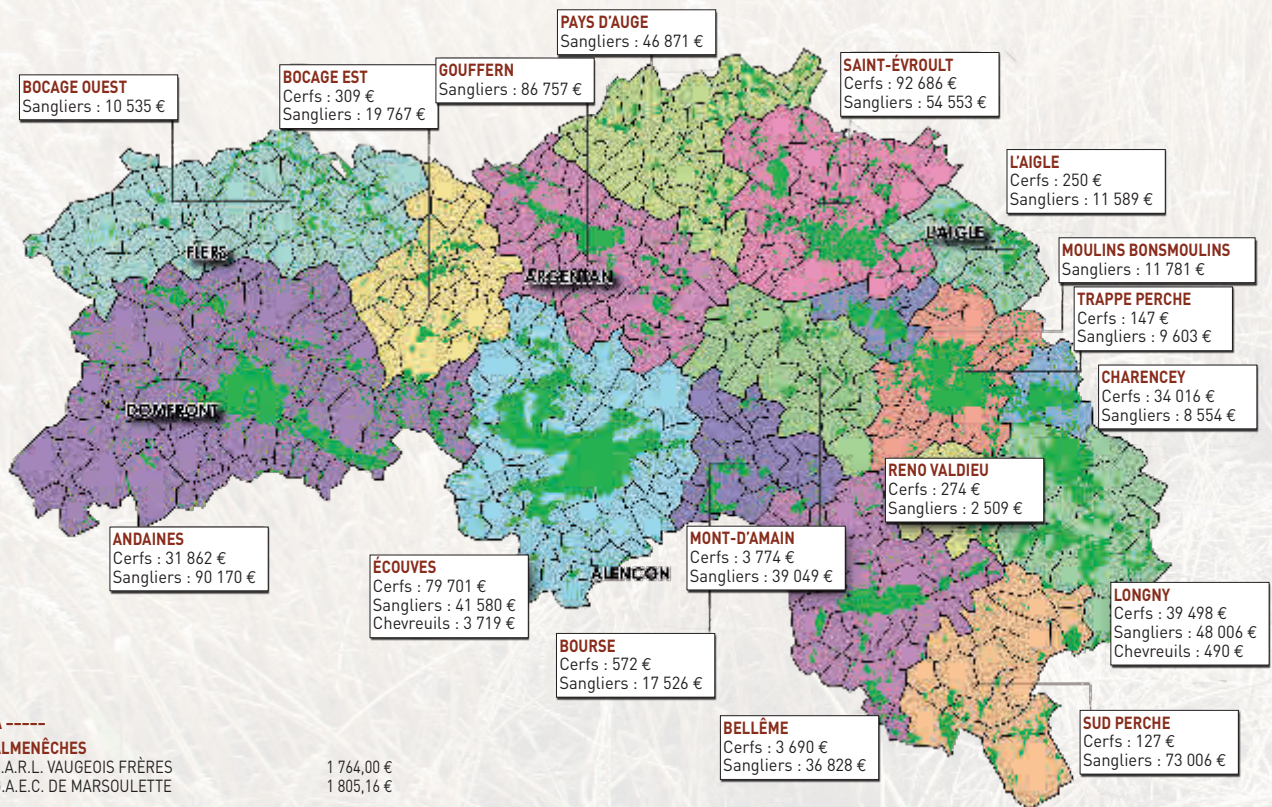
DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS PAR COMMUNE

COMMUNE	Nbre sangliers prélevés	COMMUNE	Nbre sangliers prélevés	COMMUNE	Nbre sangliers prélevés	COMMUNE	Nbre sangliers prélevés
- A -----		FLEURÉ	1	- M -----		SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE	31
ALMENÈCHES	40	FONTENAI-LES-LOUVETS	4	MACÉ	10	SAINT-GERMAIN-DE-MARTIGNY	3
ANCEINS	1	FONTENAI-SUR-ORNE	2	MAGNY-LE-DÉSERT	21	SAINT-GERMAIN-DES-GROIS	9
ANTOIGNY	3	FRANCHEVILLE	5	MAHERU	7	SAINT-GERMAIN-DU-CORBËS	2
APPENAI-SOUS-BELLÈME	22	- G -----		MAISON-MAUGIS	5	SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX	2
ATHIS-DE-L'ORNE	2	GACÉ	17	MÂLE	23	SAINT-GERVAIS-DES-SABLONS	6
AUBRY-EN-EXMES	6	GANDELAINE	5	MALETABLE	9	SAINT-GERVAIS-DU-PERRON	7
AUBRY-LE-PANTHOU	14	GAPRÉE	3	MANTILLY	2	SAINT-HILAIRE-DE-BRIOUZE	1
AUNAY-LES-BOIS	23	GAUVILLE	26	MARCEI	11	SAINT-HILAIRE-LA-GÉRARD	2
AUNOU-LE-FAUCON	3	GÉMAGES	16	MARCHAINVILLE	33	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL	1
AUNOU-SUR-ORNE	8	GIEL COURTEILLES	1	MARCHÉMAISONS	7	SAINT-HILAIRE-SUR-ERRE	1
AUTHEUIL	10	GINAI	2	MARDILLY	38	SAINT-JEAN-DE-LA-FORÊT	10
AVERNES-SAINT-GOURGON	25	GLOS LA FERRIÈRE	1	MARMOUILLÉ	6	SAINT-JOUIN-DE-BLAYOU	12
AVERNES-SOUS-EXMES	7	GODISSON	4	MAUVES-SUR-HUISNE	14	SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE	21
AVOINE	1	GOULET	2	MÉHOUDIN	5	SAINT-LAMBERT-SUR-DIVE	3
AVRILLY	1	GUERQUESALLES	15	MÉNIL-ERREUX	2	SAINT-LANGIS-LÈS-MORTAGNE	3
- B -----		- H -----		MÉNIL-FROGER	2	SAINT-LÉGER-SUR-SARTHE	5
BAGNOLES-DE-L'ORNE	17	HALEINE	1	MÉNIL-GONDOUIN	5	SAINT-LÉONARD-DES-PARCS	3
BAILLEUL	19	HAUTERIVE	1	MÉNIL-HERMEI	6	SAINT-MARD-DE-RÉNO	5
BANVOU	6	HÉLOUP	9	MÉNIL-HUBERT-EN-EXMES	5	SAINT-MARS-D'ÉGRENNE	10
BARVILLE	2	HEUGON	2	MÉNIL-HUBERT-SUR-ORNE	11	SAINT-MARTIN -D'ÉCUBLEI	4
BATILLY	9	- I -----		MÉNIL-JEAN	18	SAINT-MARTIN-DES-LANDES	5
BAZOCHE-AU-HOULME	1	IGÉ	42	MÉNIL-VIN	6	SAINT-MARTIN-DES-PEZERITS	5
BAZOCHE-SUR-HOËNE	1	IRAI	2	MESSEI	20	SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLÈME	9
BEAUFAI	44	- J -----		MONNAI	13	SAINT-MARTIN-L'AIGUILLON	4
BEAULIEU	6	JOUÉ-DU-BOIS	20	MONT-ORMEL	8	SAINT-MAURICE-DU-DÉSERT	7
BEAUVAIN	6	JOUÉ-DU-PLAIN	8	MONTABARD	20	SAINT-MAURICE-LÈS-CHARENCEY	21
BELLAVILLIERS	21	JUVIGNY-SOUS-ANDAINÉ	18	MONTCEVREL	2	SAINT-MAURICE-SUR-HUISNE	5
BELLOU-EN-HOULME	12	- L -----		MONTGAROULT	3	SAINT-MICHEL-DES-ANDAINES	5
BELLOU-LE-TRICHARD	19	LA BAROQUE-SOUS-LUCÉ	5	MONTGAUDRY	12	SAINT-MICHEL-TUBÉUF	5
BELLOU-SUR-HUISNE	10	LA BELLIERE	15	MONTILLY-SUR-NOIREAU	1	SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	3
BÉRD'HUIS	15	LA CARNEILLE	1	MONTMERREI	7	SAINT-NICOLAS-DES-BOIS	15
BIVILLIERS	1	LA CHAPELLE-BICHE	2	MONTREUIL-LA-CAMBE	17	SAINT-NICOLAS-DES-LAITIERS	20
BIZOU	6	LA CHAPELLE-D'ANDAINÉ	2	MONTSECRET	1	SAINT-OUEN-DE-LA-COUR	3
BOCQUECE	6	LA CHAPELLE-MONTLIGÉON	2	MORTREE	1	SAINT-OUEN-DE-SÉCHEROUVRE	1
BOISSEI-LA-LANDE	7	LA CHAPELLE-PRÈS-SÈES	12	MOULICENT	52	SAINT-OUEN-LE-BRISOULT	12
BOISSY-MAUGIS	53	LA CHAPELLE-SOUËF	16	MOULINS-LA-MARCHE	9	SAINT-OUEN-SUR-ITON	2
BOITRON	3	LA CHAUX	3	MOUSSONVILLIERS	15	SAINT-PATRICE-DU-DÉSERT	7
BONNEFOI	1	LA COCHÈRE	22	MOUTIERS-AU-PERCHE	96	SAINT-PHILBERT-SUR-ORNE	51
BONSMOULINS	5	LA COULONCHE	26	- N -----		SAINT-PIERRE-DES-LOGES	18
BOUCÉ	2	LA COURBE	7	NEAUPHE-SOUS-ESSAI	6	SAINT-PIERRE-DU-REGARD	2
BRESOLETTES	3	LA FERRIÈRE-AU-DOYEN	5	NEAUPHE-SUR-DIVE	17	SAINT-PIERRE-LA-BRUYÈRE	7
BRETONCELLES	37	LA FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS	5	NECY	1	SAINT-PIERRE-LA-RIVIÈRE	5
BRIEUX	7	LA FERRIÈRE-BÉCHET	3	NEUILLY-LE-BISSON	5	SAINT-QUENTIN-DE-BLAYOU	2
BRIOUZE	7	LA FERTE-FRÉNEL	8	NEUILLY-SUR-EURE	32	SAINT-ROCH-SUR-ÉGRENNE	4
BRULLEMAIL	7	LA FERTE-MACÉ	16	NEUVILLE-PRÈS-SÈES	12	SAINT-SIMÉON	4
BUBERTRE	7	LA FORÊT-AUVRAY	2	NEUVILLE-SUR-TOUQUES	24	SAINT-SULPICE-SUR-RISLE	5
BURE	1	LA FRESNAIE-FAYEL	4	NEUVY-AU-HOULME	8	SAINT-SYMPHOREN-DES-BRUYÈRES	11
BURES	13	LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	6	NOCÉ	13	SAINT-VICTOR-DE-RÉNO	7
BURSARD	13	LA GENEVRAIE	20	NONANT-LE-PIN	15	SAINT-CÉRONNE-LÈS-MORTAGNE	5
- C -----		LA GONFRIÈRE	3	NORMANDEL	4	SAINTE-CROIX-SUR-ORNE	8
CAHAN	4	LA HAUTE-CHAPELLE	5	- O -----		SAINTE-GAUBURGE-SAINTE-COLOMBE	10
CAMEMBERT	12	LA LANDE-DE-GOULT	8	OCCAGNES	11	SAINTE-HONORINE-LA-CHARDONNE	8

MONTANT DES INDEMNISATIONS

DES DÉGÂTS PAR MASSIF ET PAR ESPÈCE

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2018 AU 30 JUIN 2019



- A -

ALMENÈCHES E.A.R.L. VAUGEOIS FRÈRES G.A.E.C. DE MARSOULETTE	1 764,00 € 1 805,16 €
APPENAI-SOUS-BELLÈME LUNEL Xavier	339,06 €
ATHIS-VAL-DE-ROUVRE E.A.R.L. DE LA CANET	1 029,00 €
AUBRY-LE-PANTHOU E.A.R.L. D'OSMONT E.A.R.L. LEFOURNIER	1 568,00 € 1 029,00 €
AUNAY-LES-BOIS ABRAHAMSE Pierre LOISON Frédéric MONGONDRY Guillaume	1 196,97 € 411,60 € 1 764,00 €
AUNOU-LE-FAUCON G.A.E.C. GOUFFERN LANGOUET Jacky	392,00 € 108,29 €
AUNOU-SUR-ORNE G.A.E.C. DES OSIERS	2 769,09 €
AVERNES-SAINT-GOURGON G.A.E.C. DES HIRONDELLES G.A.E.C. GUESNET LAIGRE Dominique	4 459,00 € 3 230,30 € 1 372,00 €

- B -

BAGNOLES-DE-L'ORNE-NORMANDIE G.A.E.C. DE L'ÊTRE MAITRIE G.A.E.C. DU PONTAIN RADIGUE Samuel	441,00 € 916,30 € 1 329,61 €
BAILLEUL E.A.R.L. DU LONDEL E.A.R.L. LE HAMEL G.A.E.C. VAL DE RAVETON	1 935,50 € 793,80 € 1 683,15 €
BANVOU BUREL Yvan MARTIN Clément	2 881,20 € 823,20 €
BAZOCHES-SUR-HOËNE G.A.E.C. DE VIRLOUVET	805,17 €
BEAUFAY E.A.R.L. DE LA HAUCLIÈRE	1 016,06 €

BEAUVAIN G.A.E.C. DE LA PIGEONNIÈRE G.A.E.C. LANDEMAINE FRÈRES	392,00 € 1 068,20 €
BELFONDS E.A.R.L. DU LYS G.A.E.C. DE LA TRIGALE	758,03 € 4 679,50 €
BELFORÊT-EN-PERCHE DUTEIL Philippe E.A.R.L. BEAUFILS E.A.R.L. DES HÔTELS E.A.R.L. DU MONTRAVERSIER E.A.R.L. L'ÉPAIZE JACOB Roselyne	496,12 € 599,76 € 264,60 € 277,44 € 262,64 € 225,35 €
BELLAVILLIERS E.A.R.L. VÉRARD G.A.E.C. DES BRIÈRES	550,37 € 735,00 €
BELLIÈRE (LA) G.A.E.C. DE LA CROISIÈRE	205,80 €
BELLOU-EN-HOULME G.A.E.C. DE LA LONGRAIS PLUET Jean-Luc	47,04 € 2 741,94 €

BELLOU-LE-TRICHARD CIDRERIE TRADITIONNELLE DU PERCHE E.A.R.L. DES OUCHES G.A.E.C. DE LA BLATRIE MARY Patrick	149,45 € 480,20 € 2 308,49 € 927,08 €
BIZOU E.A.R.L. NOUVELLON G.A.E.C. D'HERANGEVILLE	4 042,50 € 588,00 €
BOISCHAMPRÉ G.A.E.C. DE LA CROISIÈRE	480,20 €
BOITRON E.A.R.L. DE LA GRANDE RAMÉE G.A.E.C. DES 3 ÉPIS LOISON Frédéric	433,16 € 1 428,84 € 823,20 €
BONSMOULINS G.A.E.C. DES HAUTS DE BONNEFOI	396,90 €

BOSC-RENOULT (LE) G.A.E.C. DE LA MASSAIE G.A.E.C. GUESNET MARTIN Michel	635,29 € 532,14 € 1 274,00 €
BOUILLON (LE) FRÉRET Christophe	1 245,33 €
BRETONCELLES DORCHENE Jean-Christophe	737,65 €
BRIEUX E.A.R.L. DE LA LOUVIÈRE LEROY Joël	1 433,25 € 1 124,55 €
BRULLEMAIL E.A.R.L. DU CHAMP RETU EGLI Hubert	765,87 € 274,40 €
BURSARD G.A.E.C. DE LA FOSSE LOUVIÈRE G.A.E.C. DU LIMOUSIN HEURTAULT Julien	1 401,40 € 1 176,00 € 2 234,40 €

- C -

CÉAUCÉ E.A.R.L. DES MARTELLIÈRES G.A.E.C. DE LA LÉVERIE	75,26 € 1 021,36 €
CERCUEIL (LE) DAGUZE Franck	752,64 €
CERISY-BELLE-ÉTOILE G.A.E.C. LEMARCHAND	1 470,00 €
CETON E.A.R.L. BOURGERIE E.A.R.L. DE MINIRIC E.A.R.L. LES GAGES G.A.E.C. DE LA TUILERIE DU VAU ROUX G.A.E.C. DU MENU G.A.E.C. HERBELIN G.A.E.C. SELLOS G.A.E.C. VOISIN	402,78 € 2 497,04 € 607,60 € 1 669,92 € 1 632,48 € 573,30 € 343,98 € 1 967,74 €

CHAILLOUÉ E.A.R.L. DU DÉSERT G.A.E.C. DU BOURG G.A.E.C. DU FRICHE G.A.E.C. LA HAYÉE HEURTAULT Julien	2 627,38 € 393,96 € 294,00 € 1 019,20 € 470,40 €				
CHALANGE (LE) G.A.E.C. DU BON GRAIN GRAVE Alain	3 869,77 € 1 029,00 €				
CHAMPEAUX (LES) E.A.R.L. DE LA CAVÉE D'AUGE	686,00 €				
CHAMPOSOULT LEFOURNIER Frédéric	882,00 €				
CHAMPSECRET E.A.R.L. DE LA JOUYÈRE E.A.R.L. DU PRINTEMPS FRELON Xavier G.A.E.C. DE LA COUPELIÈRE LOUVEL Damien LOUVEL Michel	1 952,16 € 128,38 € 720,31 € 4 704,00 € 576,48 € 848,43 €				
CHANDAI JARDIN Ludovic	2 811,37 €				
CHAPELLE-SOUEF (LA) G.A.E.C. DE PONTIUS	514,50 €				
CHÂTEAU D'ALMENÈCHES (LE) E.A.R.L. DES TILLEULS	960,40 €				
CHATELLIER (LE) CHAUVIN Christophe	13 850,34 €				
CHAUMONT E.A.R.L. BERTIN E.A.R.L. GHYSELEN G.A.E.C. GHYSELEN E.A.R.L. LE SAUSSAY	4 849,04 € 1 058,40 € 529,20 € 2 349,65 €				
CHEMILLI E.A.R.L. DU CLOS	1 516,06 €				
CIRAL S.C.E.A. DE L'AUBERDERIE	2 625,21 €				
CISAI-SAINT-AUBIN FOUGERAY Pierre FRITEL Jean-Yves PRÉEL Étienne	2 193,19 € 5 250,94 € 786,45 €				
COLOMBIERS E.A.R.L. DE L'ÉTANG G.A.E.C. LE ROYER LE COGUIC Jésus	637,00 € 4 331,35 € 8 330 €				
CORBON E.A.R.L. PERCHERONS DE L'ABSODIÈRE	231,52 €				
COULIMER G.A.E.C. DANIEL	470,40 €				
COULMER G.A.E.C. T'JAMPENS	6 637,05 €				
COULONCHE (LA) BARRÉ Françoise DEROUET Philippe G.A.E.C. DES CLAIRES G.A.E.C. DES FLEURS LEFEVRE Jean VAN GOOR Derk	2 537,18 € 1 174,04 € 1 097,60 € 84,09 € 446,59 € 1 176,00 €				
COUR-MAUGIS-SUR-HUISNE E.A.R.L. PERCHERONS DE L'ABSODIÈRE G.A.E.C. LA FERME DES NOES KONING Benoît PIPEREL Gérard	893,02 € 582,12 € 3 566,91 € 355,74 €				
COURGEOUT CLAVEL Dominique	661,50 €				
COURTOMER E.A.R.L. DE LA GODARDIÈRE	1 274,00 €				
CROISILLES E.A.R.L. LE CHAMP BOSSU	343,00 €				
CRULAI E.A.R.L. TALPE	735,00 €				
CUISSAI E.A.R.L. DE L'ÉTANG	1 911,00 €				
- D -----					
DOMFRONT-EN-POIRAIE E.A.R.L. DU PARC G.A.E.C. DES 3 FORÊTS G.A.E.C. DU TILLEUL	759,50 € 3 175,20 € 1 234,80 €				
DOMPIERRE G.A.E.C. DES CLAIRES		1 254,40 €			
- E -----					
ÉCHAUFFOUR E.A.R.L. DE LA BELLONNIÈRE E.A.R.L. DE LA HERMONDIÈRE E.A.R.L. DES FORGES G.A.E.C. DES MESNILS G.A.E.C. FERME DU CHÂTEAU S.C.E.A. DE LA FOSSE ANDRIEU	257,15 € 999,60 € 2 593,08 € 3 039,22 € 6 468,00 € 1 224,51 €				
ÉCORCHES E.A.R.L. DE LA CAVÉE D'AUGE	941,78 €				
ÉCOUCHÉ-LES-VALLÉES G.A.E.C. PELLOIN - BARRE	1 617,00 €				
ÉCOUVES DENIS Pierre DUVAL Gérard E.A.R.L. DE LA PIERRE E.A.R.L. DU LABEL G.A.E.C. LE ROYER	999,60 € 17 948,70 € 2 508,80 € 445,90 € 1 909,77 €				
ESSAY E.A.R.L. DE LA GRANDE RAMÉE	1 045,98 €				
- F -----					
FAY E.A.R.L. DE LA CHOLETIÈRE E.A.R.L. DE LA HARDIÈRE G.A.E.C. AGUINET D. TAVERNIER Maxime	382,20 € 547,04 € 352,80 € 635,04 €				
FEINGS E.A.R.L. MARGUERITE	823,20 €				
FERRIÈRE-AU-DOYEN (LA) E.A.R.L. DES BESLIÈRES RETAILLE Philippe	294,00 € 470,40 €				
FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS (LA) E.A.R.L. DE LA VANNERIE G.A.E.C. LES PLANCHETTES MARTIN Clément	114,66 € 3 724,00 € 176,40 €				
FERRIÈRE-BÉCHET (LA) ANGOT Michel G.A.E.C. DE LA TRIGALE GERMAIN Christian GESLIN François SOREL Fabrice	2 842,00 € 11 244,50 € 1 303,40 € 2 058,00 € 499,80 €				
FERRIÈRE-BOCHARD (LA) ESNAULT Claude	924,63 €				
FERRIÈRES-LA-VERREURIE E.A.R.L. DU CHAMP RETU E.A.R.L. LE BOIS CERTAIN MARIETTE Guy PRÉEL Michel	2 571,03 € 433,16 € 4 889,36 € 2 007,53 €				
FERTÉ-EN-OUCHE (LA) E.A.R.L. DECOCK E.A.R.L. GHYSELEN E.A.R.L. ISABELLE BROUSSE G.A.E.C. DU FOLLARD G.A.E.C. LE HAMEL G.A.E.C. THOR HASPELAGH Patrick	1 905,12 € 2 744,00 € 2 744,00 € 5 476,24 € 6 468,00 € 252,87 € 1 249,50 €				
FERTÉ-MACÉ (LA) G.A.E.C. BRETON DE LA HORIE G.A.E.C. DE LA BASSE RETAUDIÈRE G.A.E.C. DE L'ETRE-MAITRIE G.A.E.C. SALLES	1 617,00 € 1 323,00 € 588,00 € 662,68 €				
FRANCHEVILLE G.A.E.C. AU FIL DES JOURS LEGER Annick	2 469,60 € 1 073,10 €				
- G -----					
GANDELAIN CAMUS DENAIS Christian G.A.E.C. DE LA CHAPELLE PELLETIER Rémi	726,94 € 2 993,90 € 74,72 €				
GAPRÉE E.A.R.L. DU CÈDRE BLEU	555,66 €				
GENETTES (LES) E.A.R.L. DES BESLIÈRES G.A.E.C. DE LA FILATRIÈRE	99,37 € 1 176,00 €				
GINAI CAILLET Jean-Michel G.A.E.C. DE LA BRIQUETIÈRE G.A.E.C. TILMA INSTITUT INRA	813,40 € 752,64 € 7 791,43 € 670,52 €				
GODISSON G.A.E.C. DESPREZ G.A.E.C. DU MESNIL HUREL	2 996,35 € 2 535,75 €				
GONFRIÈRE (LA) G.A.E.C. DE LA CHARENTONNE GAUBERT Olivier	445,90 € 1 189,72 €				
GOUFFERN-EN-AUGE BESNOUIN Marie-Laure CHANTEPIE Hervé E.A.R.L. DE MÉGUILLAUME E.A.R.L. DU FIEUXCERY E.A.R.L. LE HAMEL ERNOU Maxime G.A.E.C. DE MARSOULETTE G.A.E.C. GÉNISSEL G.A.E.C. GOUFFERN G.A.E.C. MALANDAIN G.A.E.C. POUCHIN G.A.E.C. SAILLARD INSTITUT INRA LAMPERIÈRE Nicolas LEFÈVRE Ingrid MAISON PÉRIGAUT PLASSAIS Catherine S.C.E.A. DE LA BELLIÈRE S.C.E.A. FERME DE L'ABBAYE	878,08 € 1 570,20 € 5 907,93 € 157,88 € 940,80 € 551,25 € 631,81 € 3 146,02 € 2 643,06 € 514,50 € 1 097,60 € 7 838,04 € 2 108,18 € 441,00 € 1 249,50 € 876,85 € 926,10 € 5 710,07 € 3 175,20 €				
GOULET E.A.R.L. GOULET	502,82 €				
- H -----					
HÉLOUP BOURGOIN Éric	1 879,44 €				
HOME CHAMONDOT (L') E.A.R.L. MAILLOT G.A.E.C. DE LA MOTTE CELLERIE G.A.E.C. DU PETIT CHAMPROND	754,60 € 2 481,46 € 693,00 €				
- I -----					
IGÉ E.A.R.L. DE LA CHESNAIE E.A.R.L. DE LA GAUDRIÈRE E.A.R.L. DE L'ORNE SAOSNOISE G.A.E.C. DE LA BLATRIE G.A.E.C. DES BRIÈRES	631,73 € 4 011,87 € 5 118,54 € 816,14 € 3 839,05 €				
IRAI E.A.R.L. THIROUX	710,50 €				
- J -----					
JOUÉ-DU-PLAIN G.A.E.C. LES LANDES DE COLLIÈRES LEFÈVRE Ingrid	382,20 € 4 447,93 €				
JUVIGNY-VAL-D'ANDAINE E.A.R.L. DU BOIS G.A.E.C. DU TERROIR LIBERT Aurélie	403,76 € 2 205,00 € 1 058,40 €				
- L -----					
LALACELLE GUILMEAU Gildas S.C.E.A. DE L'AUBERDERIE	1 646,40 € 1 243,70 €				
LALEU G.A.E.C. PHILIPPE	501,76 €				
LANDE-DE-GOULT (LA) G.A.E.C. DU PETIT MOULIN G.A.E.C. LES FRICHES	662,31 € 686,00 €				
LARRÉ E.A.R.L. LES VALLÉES	1 223,04 €				
LIVAIE E.A.R.L. DES GAINS G.A.E.C. OLO	1 470,00 € 569,72 €				
LONGNY-LES-VILLAGES DESHAYES Jean-Michel DESHAYES Thérèse DUROUX Xavier E.A.R.L. DE LA VERONNIÈRE E.A.R.L. DU MAGE E.A.R.L. LE BOIS MARIE G.A.E.C. DES HAUTES BROUDIÈRES G.A.E.C. DU PETIT CHAMPROND G.A.E.C. LEPAROUX INDIVISION MICHON Emmanuel L'AFFETER Gaëtan LESAGE Colette ORY Annick PIPEREAU Patrick POYARD Bertrand S.A.R.L. DU GRAIN D'ORGE	883,99 € 460,33 € 2 696,74 € 1 630,52 € 915,81 € 18 247,53 € 2 093,64 € 1 443,28 € 120,00 € 9 817,53 € 362,60 € 239,12 € 3 748,50 € 513,13 € 1 190,70 € 720,53 €				

LE CHASSEUR DE L'ORNE • GRAND GIBIER ○

SAUVAGE Pascal S.C.E.A. DU HALLIER S.C.E.A. LA HESLIÈRE WEBER Jean-Luc	1 303,40 € 7 408,80 € 321,93 € 1 205,40 €	MORTRÉE DUPRÉ David	1 665,22 €	RÉMALARD-EN-PERCHE E.A.R.L. DU PETIT VIANTAIS E.A.R.L. NOUVELLON E.A.R.L. PLU G.A.E.C. DE LA DUFFETIÈRE G.A.E.C. DU HAUT CHÊNE G.A.E.C. DU RUISSEAU S.C.E.A. LE BUISSON S.C.E.A. NEMESIS	436,59 € 1 375,92 € 3 663,97 € 661,50 € 2 411,83 € 382,20 € 264,60 € 4 000,85 €
LONGUENOË E.A.R.L. DES GAINS	1 176,00 €	MOULINS-LA-MARCHE G.A.E.C. AGUINET D. G.A.E.C. LHOMER	294,00 € 757,59 €	RENOUARD (LE) DUVAL Camille G.A.E.C. CHOISNARD	4 376,68 € 2 352,00 €
LONLAY-LE-TESSON G.A.E.C. DE LA MOISANDIÈRE	1 316,29 €	MOUSSONVILLIERS E.A.R.L. CARON PASCAL ET ASSOCIÉS G.A.E.C. DES FOSSÉS G.A.E.C. LEPAROUX LE BESQ Magali	308,70 € 3 132,55 € 1 200,50 € 2 024,19 €	RIVES-D'ANDAINE G.A.E.C. LELIARD	271,95 €
LONRAI CROISÉ Alain	595,35 €	MOUTIERS-AU-PERCHE DEZANDEZ Aurélien G.A.E.C. DE LA DUFFETIÈRE G.A.E.C. LES MÉTAIRIES LESAGE Colette	377,62 € 864,36 € 6 209,08 € 358,68 €	ROCHE-MABILE (LA) G.A.E.C. À L'ORÉE DE CHAUMONT PELLETIER Rémi TROUSSARD Dominique	1 350,44 € 2 460,78 € 793,80 €
- M -		- N -		ROVILLE E.A.R.L. LES VERGERS DU CHOUQUET G.A.E.C. SAUSSAIS	1 176,00 € 4 591,30 €
MAGE (LE) COCHET Jean-Louis DURoux Xavier E.A.R.L. DU MAGE GEORGE Philippe LESAGE Guillaume LESAGE Madeleine PLESSIS Benoît	3 381,99 € 19 642,92 € 3 087,00 € 1 234,80 € 6 742,40 € 136,63 € 600,25 €	NEAUPHE-SUR-DIVE G.A.E.C. ANNE ET FILS S.C.E.A. BERTRAND	441,00 € 802,62 €	- S -	
MAGNY-LE-DÉSERT G.A.E.C. BRETON DE LA HORIE POULET Laurent	5 017,60 € 3 567,20 €	NEUVILLE-SUR-TOUQUES E.A.R.L. LETOURNEUR G.A.E.C. DES FRESNES HUE Vincent LAIGRE Dominique	1 097,60 € 692,02 € 1 029,00 € 960,40 €	SABLONS-SUR-HUISNE CAILLIAU Jean-Baptiste E.A.R.L. DES VERGERS LEFRANÇOIS Éric S.C.E.A. DE BROLLES	466,48 € 490,00 € 4 276,04 € 727,11 €
MAHÉRU G.A.E.C. LE POMMIER	1 058,40 €	- O -		SAI E.A.R.L. DE MÉGUILLAUME E.A.R.L. GUESNEROT G.A.E.C. DE LA CHAUDRONNIÈRE	282,24 € 866,52 € 1 058,40 €
MANTILLY DROLON Philippe	2 116,80 €	OCCAGNES BESNIER Patrick PELTIER Jean	1 984,50 € 382,35 €	SAINT-AGNAN-SUR-SARTHE G.A.E.C. AGUINET D.	1 176,00 €
MARCHEMAISONS SEREUIL Philippe	552,72 €	ORGÈRES E.A.R.L. DE LA FLEURIÈRE E.A.R.L. DE LA MALADRIE E.A.R.L. DES FORGES	588,00 € 735,00 € 4 784,85 €	SAINT-ANDRÉ-DE-MESSEI G.A.E.C. DE LA TROUVÈRE G.A.E.C. MAUDOUET	470,40 € 2 508,80 €
MARDILLY E.A.R.L. DU FIEUXCERY	434,16 €	- P -		SAINT-AUBIN-DE-COURTERAIE MICHAUX Martine	639,45 €
MÉNIL-BÉRARD (LE) E.A.R.L. DU NUISEMENT G.A.E.C. DES HAUTS DE BONNEFOI RETAILLE Philippe	1 520,96 € 992,25 € 960,40 €	PARFONDEVAL E.A.R.L. DES BLEUETS VAUX Didier	357,21 € 1 865,09 €	SAINT-CLAIR-DE-HALOUE E.A.R.L. DE LA FENDRIE	339,67 €
MÉNIL-DE-BRIOUZE (LE) E.A.R.L. DU MONT D'HÈRE G.A.E.C. DE LA PIGEONNIÈRE	2 058,00 € 1 019,20 €	PASSAIS-VILLAGES CORBEAU Annick	535,08 €	SAINT-CYR-LA-ROSIÈRE BOULLAY Philippe E.A.R.L. DES DEUX TOURS	635,04 € 1 003,52 €
MÉNIL-FROGER G.A.E.C. DESPREZ	940,80 €	PERCHE-EN-NOCÉ BEAUFILS Julien E.A.R.L. DE CHAMP DORÉ E.A.R.L. DE LA MULETIÈRE E.A.R.L. DES HAYES E.A.R.L. DES MATELAIS E.A.R.L. DU MONT CENDRON E.A.R.L. DU ROZIER E.A.R.L. DU TREMBLAY E.A.R.L. LANDEMAINE E.A.R.L. L'ÉPAIZE E.A.R.L. PARIS A. G.A.E.C. DES TROIS VALLÉES S.C.E.A. GOUAULT	595,35 € 808,50 € 480,20 € 396,90 € 314,22 € 135,97 € 627,20 € 994,70 € 1 381,80 € 895,91 € 493,92 € 535,81 € 823,20 €	SAINT-DENIS-SUR-SARTHON E.A.R.L. DE LA DAVIÈRE G.A.E.C. À L'ORÉE DE CHAUMONT G.A.E.C. DE LA CHAPELLE TAUPIN Jean-Marie	514,50 € 2 861,60 € 235,20 € 1 715,00 €
MÉNIL-GONDOUIN G.A.E.C. DU DELTA GUÉRIN Jacky	1 470,00 € 1 029,00 €	PERROU E.A.R.L. DU PRINTEMPS	272,81 €	SAINT-ÉLLIER-LES-BOIS S.C.E.A. DE L'AUBERDERIE	2 154,63 €
MÉNIL-HERMEI G.A.E.C. LHERMELIN	1 176,00 €	PERVENCHÈRES E.A.R.L. DE LA LIJARDIÈRE	3 653,44 €	SAINT-ÉVROULT-DE-MONTFORT E.A.R.L. BERTIN G.A.E.C. MAUREY DECOCK Jean-Michel RICHARD Jonathan	1 332,80 € 3 185,00 € 299,88 € 4 605,51 €
MÉNIL-HUBERT-EN-EXMES E.A.R.L. DU FIEUXCERY ERNOU Jean-Luc LAMPERIÈRE Nicolas TAUPIN Dominique	789,38 € 595,35 € 1 534,43 € 651,70 €	PIN-AU-HARAS (LE) G.A.E.C. DE LA DAVIÈRE	1 082,90 €	SAINT-ÉVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS CARRO Mireille E.A.R.L. LE SAUSSAY E.A.R.L. THICEMA G.A.E.C. DE LA DAVIÈRE G.A.E.C. DES MESNILS G.A.E.C. DU VALALLOUP	1 635,86 € 6 527,78 € 526,26 € 2 330,39 € 962,85 € 1 760,18 €
MERLERAULT (LE) E.A.R.L. DES PÉZERIES G.A.E.C. DU MESNIL HUREL PARE Thibaud	1 323,00 € 2 486,26 € 1 411,20 €	PIN-LA-GARENNE (LE) DU PLESSIS Joseph	1 132,63 €	SAINT-GEORGES-D'ANNEBECQ G.A.E.C. DES SAPINS	446,14 €
MERRI E.A.R.L. DE LA LOUVIÈRE LEROY Joël	441,00 € 337,36 €	PLANCHES E.A.R.L. DE LA BELLONNIÈRE E.A.R.L. DE LA HARDIÈRE E.A.R.L. DE LA LANDE FROMONT Louis-Philippe JANVIER Marie-José MARIETTE Guy	882,00 € 1 940,75 € 1 999,20 € 890,82 € 470,40 € 277,83 €	SAINT-GERMAIN-D'AUNAY E.A.R.L. DE LA LOBRÉE	666,40 €
MESSEI E.A.R.L. DES HOUSSAYES	6 541,50 €	PUTANGES-LE-LAC G.A.E.C. DE LA GRANDE BRUYÈRE G.A.E.C. DE LA HARLIÈRE G.A.E.C. DU VAL BOUGON GUÉRIN Jacky LEBOISNE Jean-Marc LÉVÊQUE Franck	912,38 € 940,80 € 296,94 € 1 617,00 € 5 145,00 € 1 372,00 €	SAINT-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE CAILLET Jean-Michel COUGE Christophe G.A.E.C. DE LA FRESLINIÈRE	1 607,20 € 411,60 € 5 970,16 €
MONTABARD E.A.R.L. DES CORDELLES	490,00 €	- R -		SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE DUVAL Philippe E.A.R.L. DES OUCHES GOUALARD Laurent MARY Alban	859,95 € 922,18 € 496,12 € 117,60 €
MONTGAROULT E.A.R.L. RUEL	799,61 €	RÂNES G.A.E.C. DES BROUSSES G.A.E.C. DU PERRON G.A.E.C. LES LANDES DE COLLIÈRES	3 292,80 € 1 029,00 € 509,60 €	SAINT-GERVAIS-DES-SABLONS DUVAL Camille G.A.E.C. DU LIMOUSIN G.A.E.C. DU VORCINT	2 665,60 € 1 372,00 € 1 470,00 €
MONTGAUDRY BEUCHER Jean-François BOULAY Thomas	571,54 € 357,21 €				
MONTREUIL-LA-CAMBE E.A.R.L. ROGER ÉRIC G.A.E.C. ANNE ET FILS	672,67 € 1 764,00 €				
MONTS-D'ANDAINE (LES) BELLENGER Pascal E.A.R.L. DE LA BESNARDIÈRE G.A.E.C. DE LA BASSE RETAUDIÈRE G.A.E.C. DE LA BERTINIÈRE G.A.E.C. DE LA SERRIÈRE HOCHET Stéphane LANGLOIS Françoise S.C.E.A. LEVERRIER VAN GOOR Derk	2 195,20 € 2 070,96 € 4 998,00 € 4 646,66 € 3 488,80 € 3 075,25 € 1 033,90 € 461,82 € 4 958,80 €				

SAINT-GERVAIS-DU-PERRON BOTTET Loïc G.A.E.C. DU LIMOUSIN G.A.E.C. DU PETIT NOYER	823,20 € 1 587,60 € 652,68 €	SAINT-MICHEL-TUBŒUF G.A.E.C. GUYET	2 525,53 €	SAINTE-HONORINE-LA-CHARDONNE G.A.E.C. DES DEUX RIVIÈRES	1 372,00 €
SAINT-HILAIRE-LA-GÉRARD G.A.E.C. DE LA TRIGALE	3 366,30 €	SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE DIERICK André	109,27 €	SAINTE-SCOLASSE-SUR-SARTHE G.A.E.C. DU BON GRAIN BEAUDOIRE Jérôme	3 261,44 € 1 190,70 €
SAINT-HILAIRE-SUR-ERRE G.A.E.C. BERZILLIS G.A.E.C. MET LELONG Michaël	376,32 € 426,30 € 169,34 €	SAINT-NICOLAS-DES-BOIS E.A.R.L. DE L'ÉTANG G.A.E.C. DES COUTARDIÈRES G.A.E.C. LE ROYER	1 685,60 € 109,27 € 9 269,77 €	SAP ANDRÉ (LE) DURAND Emmanuel E.A.R.L. GHYSELEN G.A.E.C. DU VALALOU G.A.E.C. GHYSELEN	3 175,20 € 9 621,15 € 1 764,00 € 4 760,35 €
SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU G.A.E.C. BAS BOSNEL	858,52 €	SAINT-OUEN-LE-BRISOULT G.A.E.C. DE LA CÔTE	1 881,60 €	SAP-EN-AUGE E.A.R.L. DES TRAVERS E.A.R.L. LETOURNEUR	588,00 € 1 715,00 €
SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE G.A.E.C. DUGUÉ FLEURY Dany S.C.E.A. DE VILHATEL	784,00 € 1 274,00 € 294,00 €	SAINT-OUEN-SUR-ITON CLOUARD Dominique	576,24 €	SEMALLÉ E.A.R.L. DE LA PIERRE	735,00 €
SAINT-LÉGER-SUR-SARTHE S.C.E.A. DE VILHATEL	1 176,00 €	SAINT-PATRICE-DU-DÉSERT E.A.R.L. DE LA TRANCHARDIÈRE E.A.R.L. DES HAIES G.A.E.C. DE LA BRETONNIÈRE G.A.E.C. DE LA CÔTE RÔCHERS Thierry	367,50 € 1 989,40 € 3 273,20 € 823,20 € 661,50 €	SÉVIGNY CHEDEVILLE Patrick S.C.E.A. DE LA BONNERIE	1 366,61 € 2 116,80 €
SAINT-MARD-DE-RÉNO G.A.E.C. DU RUISSEAU	955,50 €	SAINT-PIERRE-DES-LOGES E.A.R.L. DE LA THIBOUDIÈRE E.A.R.L. DE LA VALLÉE DU HAUT GORJU Joël	4 921,56 € 1 964,90 € 1 485,49 €	SURÉ E.A.R.L. BUAILLON	582,12 €
SAINT-MARTIN-D'ÉCUBLEI CHARPENTIER Jean-François DE WEVER Geoffrey G.A.E.C. DE LA RISLE	595,35 € 705,60 € 704,62 €	SAINT-QUENTIN-DE-BLAVOU E.A.R.L. DES CHAILLOUX G.A.E.C. DANIEL	529,20 € 96,04 €	- T -	
SAINT-MARTIN-DES-LANDES COULON Alain	264,60 €	SAINT-SULPICE-SUR-RISLE DE WEVER Geoffrey E.A.R.L. DES MASSELINS E.A.R.L. DU BOULAY	423,36 € 1 896,30 € 109,27 €	TANQUES G.A.E.C. AU FIL DES JOURS	823,20 €
SAINT-MARTIN-DES-PÉZERITS G.A.E.C. LHOMER	132,30 €	SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYÈRES E.A.R.L. DE LA HAUCLIÈRE MARIE Thierry	499,80 € 882,00 €	TELLIÈRES-LE-PLESSIS HESLOIN Vincent	1 164,24 €
SAINT-MARTIN-L'AIGUILLON G.A.E.C. LA FERME DES TERTRES	476,28 €	SAINTE-GAUBURGE-SAINTE-COLOMBE E.A.R.L. DE LA BELLONNIÈRE E.A.R.L. DES FORGES E.A.R.L. DU NUISEMENT	4 300,48 € 1 166,20 € 1 603,28 €	TICHEVILLE E.A.R.L. DE LA SIBOTIÈRE E.A.R.L. LETOURNEUR	611,52 € 65,56 €
SAINT-MAURICE-LES-CHARENCEY HOULLE Véronique	352,59 €			TOUQUETTES E.A.R.L. THICEMA G.A.E.C. PERRAUX	657,82 € 793,80 €

TOURNAI-SUR-DIVE
G.A.E.C. LA COURTE PIÈCE
GUILLOUARD Stéphane

TOUROUVRE-AU-PERCHE
E.A.R.L. THIROUX
G.A.E.C. DU CHARENCEY

TRÉMONT
G.A.E.C. GIRARD

TRINITÉ-DES-LAITIERS (LA)
DECOCK Jean-Michel
DURAND Emmanuel
E.A.R.L. DE LA TOUROUDERIE
G.A.E.C. PERRAUX
LECACHE Stéphane
RICHARD Jonathan

- V -

VAL-AU-PERCHE
DESCHAMPS Séverine
E.A.R.L. DES JELILAC
E.A.R.L. GOULET
G.A.E.C. DE LA CROCHETIÈRE
G.A.E.C. LA BOUCHÈRE
G.A.E.C. MET
G.A.E.C. PERCHE AUBRAC
G.A.E.C. SELLOS
GOUALARD Laurent
GUILLLOTIN Jean-Luc
MARY Alban
SINEAU Jean
S.C.E.A. DE L'ORMOIE
TASSE Didier

VAUNOISE
E.A.R.L. DU MONTRAVERSIER

VENTROUZE (LA)
E.A.R.L. DE LA BOULAIE

VILLIERS-SOUS-MORTAGNE
E.A.R.L. DE LA NOË BÉCOT
G.A.E.C. DU RUISSEAU

VIMOUTIERS
G.A.E.C. ANNE ET FILS

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE

- Conseil en gestion forestière
- Travaux de reboisement
- Entretien des forêts
- Exploitation et commercialisation des bois

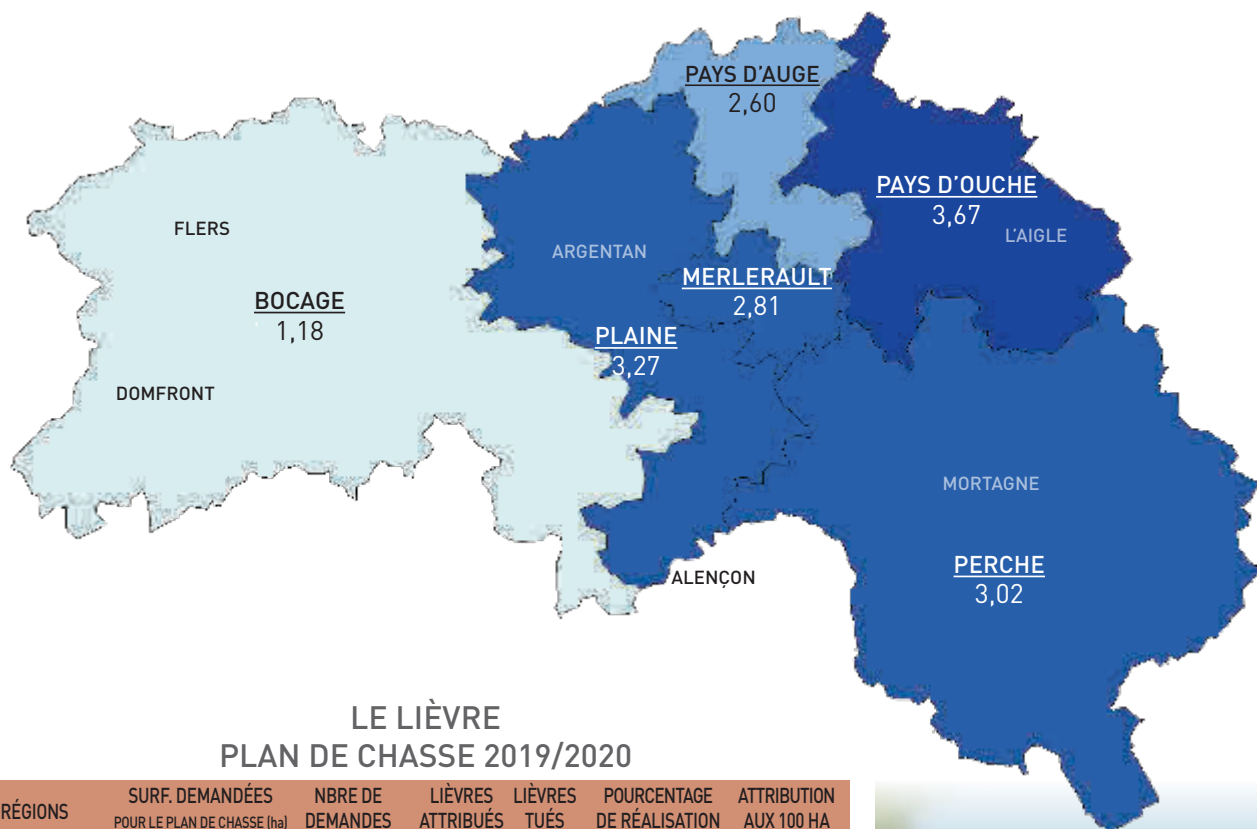
05 40 12 03 80

allianceforetsbois.fr

LIÈVRE

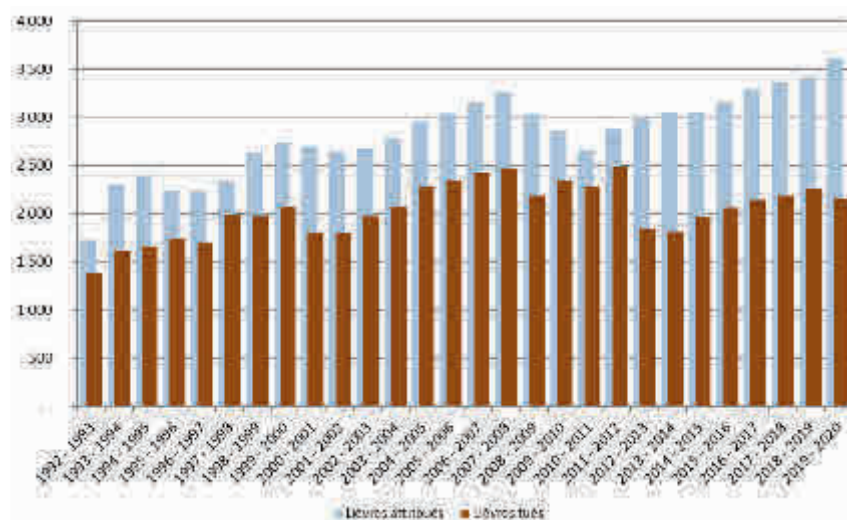


NOMBRE DE LIÈVRES ATTRIBUÉS AUX 100 HA POUR LA SAISON 2019/2020



LE LIÈVRE PLAN DE CHASSE 2019/2020

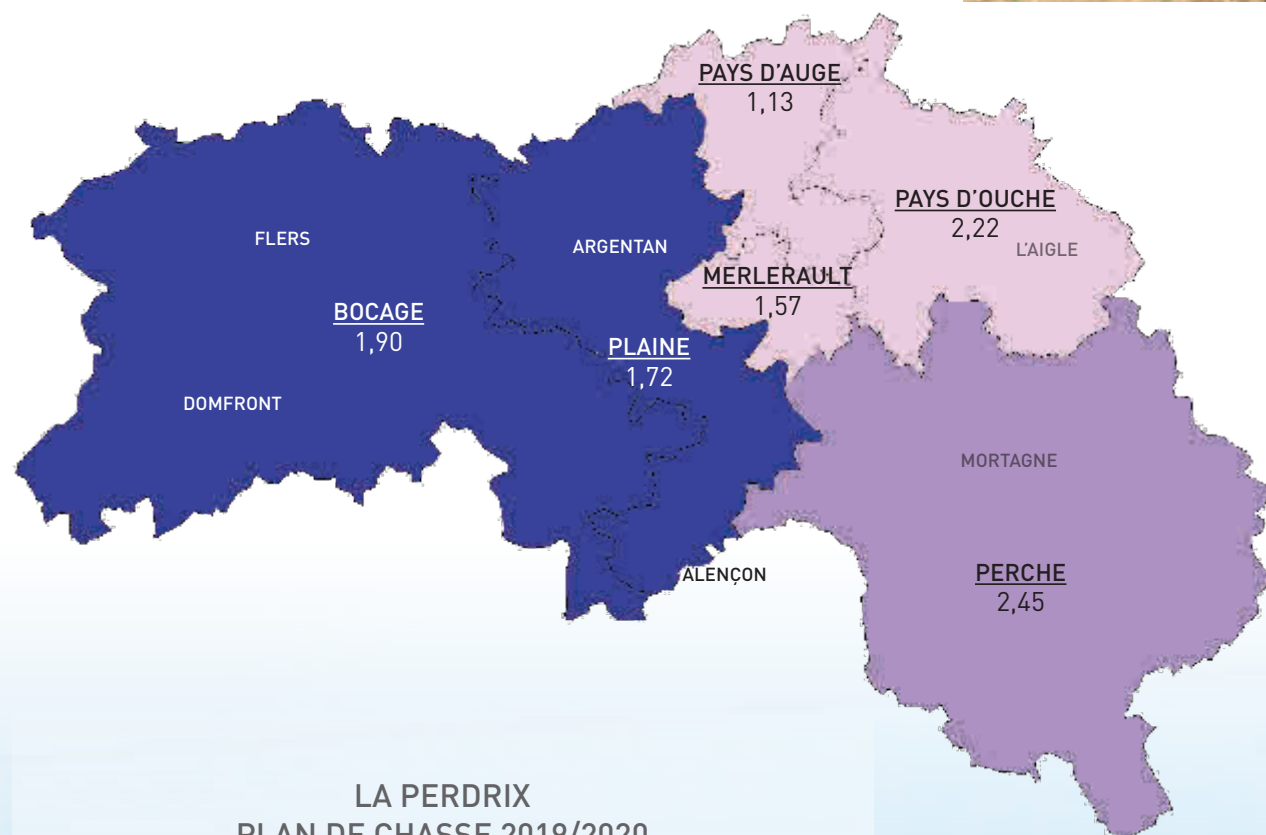
RÉGIONS	SURF. DEMANDÉES POUR LE PLAN DE CHASSE (ha)	NBRE DE DEMANDES	LIÈVRES ATTRIBUÉS	LIÈVRES TUÉS	POURCENTAGE DE RÉALISATION	ATTRIBUTION AUX 100 HA
BOCAGE	39 242	115	464	289	62	1,18
LE MERLERAULT	7 342	28	206	94	46	2,81
PAYS D'AUGE	7 495	43	195	102	52	2,60
PAYS D'OUICHE	13 808	74	507	339	67	3,67
PERCHE	48 724	183	1 473	901	61	3,02
PLAINE	23 438	90	766	426	56	3,27
TOTAL	140 049	533	3 611	2 151	60	2,58



PERDRIX

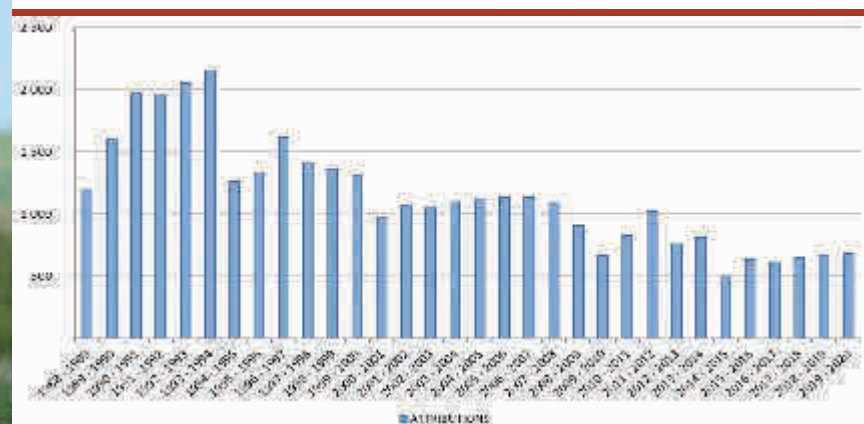


NOMBRE DE PERDRIX ATTRIBUÉES AUX 100 HA POUR LA SAISON 2019/2020



LA PERDRIX
PLAN DE CHASSE 2019/2020

RÉGIONS	SURF. DEMANDÉES POUR LE PLAN DE CHASSE (ha)	NBRE DE DEMANDES	PERDRIX ATTRIBUÉES	PERDRIX TUÉES	POURCENTAGE DE RÉALISATION	ATTRIBUTION AUX 100 HA
BOCAGE	263	2	5	0	0	1,90
LE MERLERAULT	2 416	11	38	13	34	1,57
PAYS D'AUGE	530	3	6	6	100	1,13
PAYS D'OUICHE	2 524	15	56	30	54	2,22
PERCHE	14 900	69	365	122	33	2,45
PLAINE	12 528	49	216	78	36	1,72
TOTAL	33 161	149	686	249	36	2,07

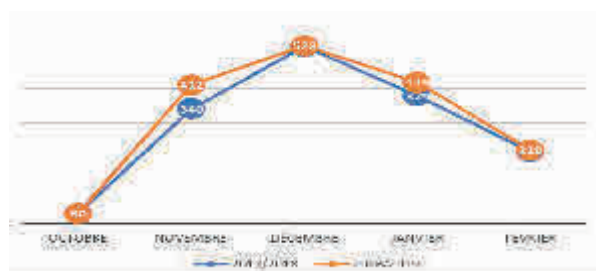


MIGRATEURS

ÉTUDE DES PRÉLÈVEMENTS DE BÉCASSES DES BOIS PAR L'ANALYSE DES CARNETS DE PRÉLÈVEMENTS 2018/2019

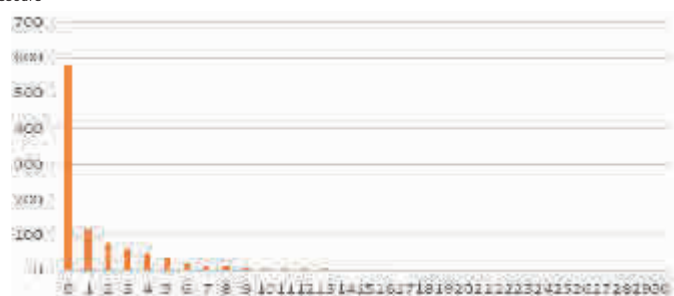


Évolution dans le temps des prélèvements de bécasses des bois



Nbre de chasseurs

Évolution des prélèvements par chasseurs



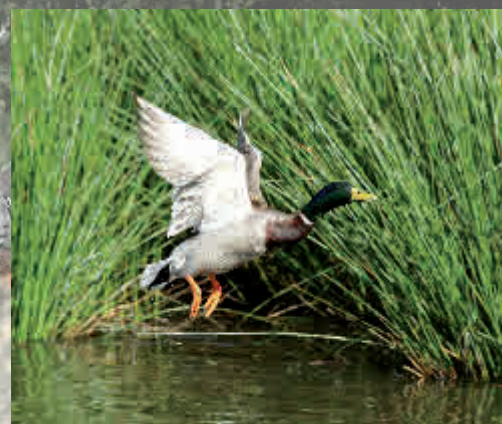
Nbre de bécasses

La moyenne des bécasses des bois prélevées par chasseur est de 1,59.

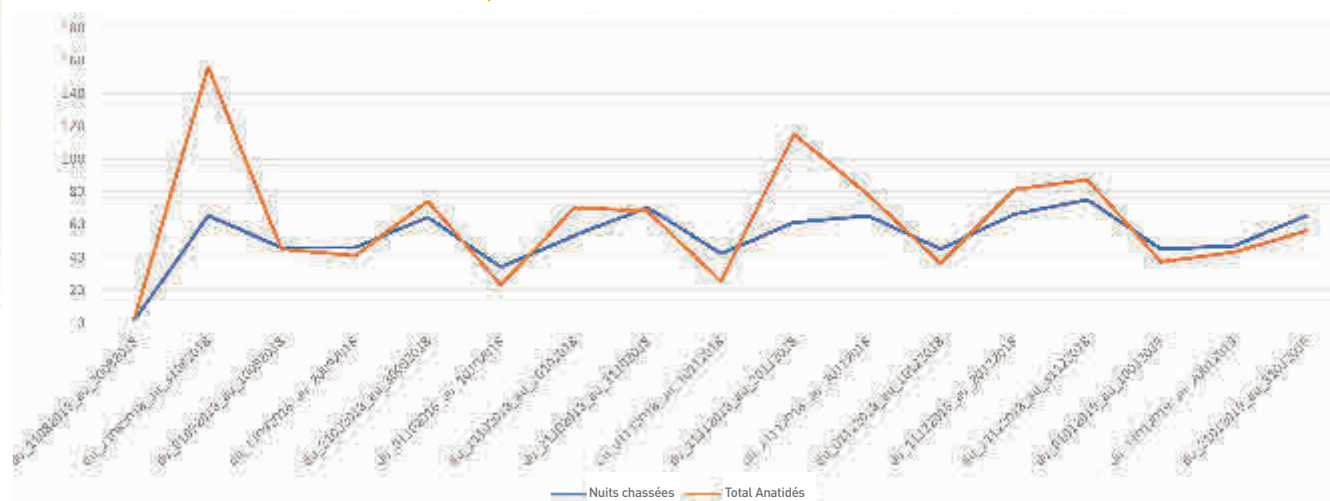
ÉTUDE DES PRÉLÈVEMENTS DE CANARDS ET OIES PAR L'ANALYSE DES CARNETS DE HUTTES 2018/2019

Nombre de huttes chassées	25
Nombre de nuits chassées	1 023
Nombres de nuits avec prélèvements	605
Nombre total d'anatidés prélevés sur les installations	1 038

ESPÈCE	NBRE PRÉLEVÉ
Canard Colvert	559
Sarcelle d'hiver	353
Sarcelle d'été	2
Canard Siffleur	42
Canard Souchet	35
Canard Pilet	6
Canard Chipecau	12
Fuligule Milouin	11
Fuligule Morillon	2
Nette Rousse	2
Oie cendrée	3
Bernache du Canada	11



Évolution des prélèvements d'ansériformes au cours de la saison 2018/2019





ENQUÊTE COMMUNALE

PRÉSENCE/ABSENCE LAPIN DE GARENNE

SUR L'ANNÉE 2020

Dans le cadre du suivi des populations du lapin de garenne, la Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie (FRCN), en lien avec les Fédérations Départementales, met en place à partir de 2020 une enquête communale sur le lapin de garenne.

Les compétences de terrain des chasseurs sont donc sollicitées dans le but d'obtenir des informations sur les communes où vous résidez et/ou vous chassez et/ou dont vous disposez d'informations.

Vous trouverez au verso le tableau de l'enquête, que vous voudrez bien retourner complétée avant le 31 décembre prochain :

- **soit par mail** en prenant une photo du document à fdc61@fdc61.fr,
- **soit par courrier** à
Fédération des Chasseurs de l'Orne
La Briqueterie - RD113 - CS 70015
61310 GOUFFERN-EN-AUGE



Comptant sur votre participation et vous en remerciant à l'avance, je vous prie de croire en mes sentiments les meilleurs.

La FRCN et les FDC



ENQUÊTE COMMUNALE

PRÉSENCE/ABSENCE LAPIN DE GARENNE

SUR L'ANNÉE 2020

COMMUNE : _____

VOS COORDONNÉES

NOM : _____ PRÉNOM : _____

TÉL. : _____ MAIL : _____

CHASSEUR : ☐ OUI
☐ NON

PRIVÉ : ☐ OUI
☐ NON

SOCIÉTÉ COMMUNALE : ☐ OUI
☐ NON

PRÉSENCE/ABSENCE

	PRINTEMPS	ÉTÉ	AUTOMNE	HIVER	ABSENCE
ABSENT	☐	☐	☐	☐	NIVEAU 1 : Présence de quelques individus. Localisation très ponctuelle. Densité : faible à très faible.
NIVEAU 1	☐	☐	☐	☐	NIVEAU 2 : Présence plus homogène à l'échelle de la commune, présence de quelques colonies. Densité : présence régulière.
NIVEAU 2	☐	☐	☐	☐	NIVEAU 3 : Présence abondante à très abondante à l'échelle de la commune. Densité : fortement représenté localement ou à l'échelle de la commune.
NIVEAU 3	☐	☐	☐	☐	NSP : Ne sait pas
NSP	☐	☐	☐	☐	

OBSERVATIONS DE MORTALITÉ DUE AUX MALADIES

	PRINTEMPS	ÉTÉ	AUTOMNE	HIVER
MYXOMATOSE	☐	☐	☐	☐
COCCIDIOSE	☐	☐	☐	☐
VHD	☐	☐	☐	☐
AUTRE MALADIE	☐	☐	☐	☐

ABONDANCE

	PRINTEMPS	ÉTÉ	AUTOMNE	HIVER
Veuillez numéroté les cases de 1 à 4 en fonction de l'abondance :				

PRINCIPALES CAUSES DE LA SITUATION ACTUELLE DU LAPIN

	PRÉDATION	MALADIES	MILIEUX	CHASSE	INTEMPÉRIES
Veuillez numéroté les cases de 1 à 5 en fonction de la priorité des causes identifiées :					

LE LAPIN DE GARENNE SUR LE TERRITOIRE

Le lapin a-t-il déjà été chassé sur ce territoire ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui : Avez-vous connaissance du niveau de prélèvement ?

☐ 1 À 10 ☐ 11 À 50 ☐ 51 À 100 ☐ 101 À 200 ☐ > 200

COMMENTAIRES : _____





... aider à financer
la recherche et la lutte
contre le cancer.

Les Sapins de l'Espoir
CONTRE LE CANCER

QUAND CHASSER RIME AVEC DONNER

Depuis 2014, les membres d'une famille propriétaire d'un domaine forestier sur les communes de Nonant-Le-Pin et d'Alménèches (Orne) organisent, chaque année, une chasse au grand gibier au profit d'une association « Les Sapins de l'Espoir »*.

**En 7 ans,
c'est une somme
de plus de 30 000 €
qui a été, ainsi, collectée
par ces chasseurs.**

L'objet de l'association, dont le siège est à Nogent-le-Rotrou (28), est d'aider à financer la recherche et la lutte contre le cancer.

Les participants à cette chasse sont invités à établir un chèque de don du montant de leur choix à l'ordre des « Sapins de l'Espoir », ce qui leur ouvre droit à une réduction d'impôt. En 7 ans, c'est une somme de plus de 30 000 € qui a été, ainsi, collectée par ces chasseurs.

L'association « Les Sapins de l'Espoir » a pour principe de ne reverser aucune somme d'argent mais de fournir du matériel à des équipes médicales et de recherche.

En 2019, par exemple, elle a remis au CHU de Tours un trieur et analyseur de cellules cancéreuses et a acheté pour le centre François Baclesse de Caen un analyseur de gaz du sang et ionogramme.

Cette opération a fait d'autres émules puisqu'une chasse est organisée en Mayenne, soutenue par la Fédération des Dianas Chasseuses ainsi qu'une autre dans l'Orne organisée par le Président des Sapins de l'Espoir !

Ce genre d'initiative est à promouvoir car, en dehors de son utilité, il est la démonstration de l'esprit d'ouverture et de générosité du monde de la chasse.

* www.lessapinsdelespoir.org

BIODIVERSITÉ : l'impact incontestable des chats errants !

Le président de la FNC, Willy Schraen, a répondu, il y a quelques jours, sur le site Chassons.com aux questions d'internautes, en particulier sur l'augmentation inquiétante des chats errants dans la nature et les conséquences catastrophiques sur les oiseaux et les mammifères sauvages qu'ils détruisent, notamment de nombreuses espèces protégées de passereaux comme les rouges gorges et les mésanges.

Cela lui a valu un déferlement de réactions anti chasse dans les réseaux sociaux orchestré par quelques « bonnes âmes » qui préfèrent manipuler la vérité plutôt que de regarder la réalité en face.

Pourtant, Willy Schraen a été très clair en affirmant que la gestion des chats errants dans la nature n'était pas de la responsabilité particulière des chasseurs, mais

de tous ceux, qui ont aussi en charge le maintien de la biodiversité.

De façon pragmatique et sans le moindre tabou, le président de la FNC a évoqué la principale méthode utilisée partout à ce jour qui consiste à capturer les animaux errants avec des cages-pièges dont la caractéristique est de ne faire aucun mal à l'animal.

Cela permet ensuite de relâcher ces animaux dans un autre secteur lorsqu'ils sont sauvages ou de les remettre à un refuge d'une des fondations de protection animale s'il s'agit d'un chat ou d'un chien errant. Dans la majorité des cas, les animaux sont remis à leur propriétaire ou stérilisés dans les dispensaires de ces mêmes associations.

Certains « ayatollahs » de la protection animale n'ont sans doute pas voulu lire les études scienti-

fiques et les déclarations d'associations qui considèrent que les chats errants dans la nature sont un problème majeur pour la biodiversité.

Marc Duquet, ornithologue, dans un article récent dans *Ornitho-Science* l'explique. Il estime que le chat est responsable de la disparition de 33 espèces vivantes dans le monde.

Le muséum national d'histoire naturelle a réalisé une étude très instructive sur la menace que fait peser le chat errant sur de nombreuses espèces de petits oiseaux. Aux USA, les études scientifiques sont nombreuses et chiffrent à des dizaines de milliards de proies tuées par an par les chats errants.

À l'heure où tout le monde se mobilise pour la biodiversité, y compris les chasseurs, il serait dramatique que la situation se dégrade.

La FNC, qui n'a pas l'habitude de faire référence aux écrits et déclarations de la LPO, ne peut que recommander la lecture de la fiche pédagogique de cette association militante et souvent anti chasse sur « la prédation du chat domestique ». Elle rappelle que le chat errant chasse en moyenne 12 h par jour contre 3 h par jour pour les chats de propriétaires. De nombreuses associations et fondations de protection animale (Fondation Assistance aux animaux, Fondation 30 millions d'amis, la SPA...) insistent depuis des années, pour la stérilisation des chats errants.

À tous ceux, nombreux comme les chasseurs qui aiment leurs animaux de compagnie, de donner l'exemple. Pour préserver la biodiversité, à chacun de garder son chat alors que c'est l'espèce la plus abandonnée en France.



Marc Duquet, ornithologue, ... estime que le chat est responsable de la disparition de 33 espèces vivantes dans le monde.

RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE POUR LES ANIMAUX : vivre ensemble malgré nos différences est-il encore possible ?

Alors que parlementaires et citoyens sont sollicités pour déclencher un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) visant notamment à l'interdiction de la chasse à courre et des chasses traditionnelles, la Société de Vénérerie lance un appel au respect des différences.

Un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) pour les animaux a été lancé le jeudi 2 juillet. Il vise à interdire la chasse à courre et les chasses traditionnelles, les cirques avec animaux, certaines formes d'élevage et l'expérimentation animale : 185 parlementaires et 4,7 millions d'électeurs doivent l'approuver pour qu'il soit mis en œuvre.

La chasse à courre fait partie du patrimoine historique et culturel de la France et passionne plus de 100 000 ruraux. La Société de Vénérerie souhaite interpellier sur le respect de la différence et la préservation de la ruralité.

Le respect de la différence

Aujourd'hui c'est la chasse à courre, demain ce sera la pêche à la ligne, l'équitation, la corrida, les animaux en appartement... Les questions qui concernent les animaux sauvages ou domestiques sont par essence complexes. Certains pensent que chasser un animal sauvage dans une forêt, le tuer et le manger est la chose la plus naturelle qui soit ; d'autres considèrent que c'est cruel et envisagent tranquillement de consommer de la viande de synthèse, comme le souhaitent nos détracteurs.

Le respect de l'altérité et de la diversité sont des valeurs essentielles.

Pour nous veneurs, la chasse à courre est un mode de vie ; elle va avec notre passion des chiens, de la nature, des chevaux ; elle réunit famille et amis. Qu'on puisse ne pas aimer la chasse à courre se comprend. Mais la question n'est pas là : alors que la tolérance, le respect de l'altérité et de la diversité sont des valeurs essentielles de notre société ; pourquoi seuls les chasseurs à courre se verraient-ils dénier ces



principes fondamentaux ? Face à ce RIP, la vraie question est : **tout ce qu'on n'aime pas doit-il être interdit ?**

La chasse à courre, une chasse respectueuse des animaux

L'authenticité de ce mode de chasse séduit de nombreux adeptes. Pratiquée par 390 équipages, à pied ou à cheval, la chasse à courre est présente dans 70 départements ; elle réunit 10 000 veneurs et 100 000 « sympathisants » passionnés, de toute catégorie sociale, qui suivent gratuitement des chasses, des promenades en forêt et tous les événements organisés par les équipages, qui rythment la vie de la campagne.

La chasse à courre est, par essence, une chasse écologique.

À la chasse à courre, ce sont les chiens qui chassent leur proie en poursuivant l'odeur qu'elle laisse sur son passage. Elle se pratique en milieu ouvert ; les animaux chassés y déploient l'ensemble des ruses dont ils usent pour échapper à leurs prédateurs depuis la nuit des temps. Les veneurs sont attachés à la préservation des espèces qu'ils chassent ; ils en ont une connaissance profonde et sont respectueux de leur nature sauvage.

Une chasse accueillante au cœur de la ruralité

Nos forêts sont ouvertes, nos équipages sont accueillants ; venez découvrir ce que nous vivons avant de vous prononcer sur la légitimité de notre existence. La chasse à courre est une chasse authentique qui mêle dressage des chiens, entraînement

des chevaux et connaissance de la nature. C'est une science – un art – autant qu'un sport. Elle a inspiré nombre de peintres et d'écrivains.

La vénérerie est un patrimoine vivant à transmettre aux générations futures.

Les veneurs ruraux intéressent peu les médias parisiens ; ils vivent et travaillent à la campagne et ne passent pas leurs journées sur les réseaux sociaux. Étrangement, 4 millions de chasseurs, veneurs et sympathisants sont moins visibles que trois patrons de la Tech associés à Hugo Clément, supporter d'associations animalistes, bien éloignés de la réalité de nos campagnes.

Que vous n'aimiez pas la chasse à courre est votre droit, mais d'autres gens que vous ont-ils le droit de l'aimer ? En démocratie, les citoyens ont-ils encore le droit de penser différemment les uns des autres, de ne pas vouloir ou apprécier les mêmes choses, de ne pas avoir les mêmes opinions philosophiques ou politiques ? Ou faut-il désormais systématiquement accéder aux exigences animalistes de quelques rares privilégiés des médias, du cinéma ou de la finance et interdire à jamais la passion de dizaine de milliers de Français en un revers de main ?

La République a créé des droits et les a protégés. Parlementaires et citoyens doivent désormais **choisir entre créer des interdictions ou défendre des libertés.**

M. Pierre DE ROÜALLE
SOCIÉTÉ DE VÉNÉRERIE

Août 2020... Le livre évènement pour les chasseurs !

Le président de la FNC s'exprime largement sur l'avenir de la chasse et de la ruralité. À ne manquer sous aucun prétexte !

Depuis son élection à la tête de la Fédération Nationale des Chasseurs en août 2016, Willy Schraen a multiplié les réformes et engagé un dialogue permanent pour tenter de faciliter les relations entre le monde de la chasse et les autres utilisateurs de la nature.

Homme de convictions, il a une véritable vision politique sur la ruralité et son avenir, sur la place de la chasse dans une société de plus en plus tournée vers les villes et déconnectée de ses racines. Ses nombreuses rencontres au sommet de l'État lui ont permis de faire entrer la chasse dans le XXI^e siècle :

- baisse du prix du permis de chasser nationale,
- autorisation de prélèvements d'animaux par quota en fonction des populations,
- renforcement drastique de la sécurité,
- etc.

Sa combativité a provoqué la réaction de tous ceux qui militent pour l'abrogation de la chasse en France : animaliste, antisécistes, végétariens, etc.

... Je suis intimement convaincu qu'il y a une place pour une écologie faite pour les hommes et pas contre eux.

Willy Schraen, Président de la FNC

Il assure pourtant que les chasseurs sont les premiers écologistes de France. Au point que s'affrontent aujourd'hui une écologie pratique et une écologie dogmatique.

Dans cet essai, Willy Schraen se livre à une évaluation de notre société fracturée, dont les élites ont longtemps ignoré la vie des citoyens ruraux. Il propose des solutions pour une reconquête des

territoires par les citoyens et un remaillage entre ville et campagne, dans lequel une chasse éthique et raisonnée doit à la fois se maintenir et trouver sa place. Il l'affirme haut et fort : « La chasse est trop belle pour mourir d'incompréhension et la nature sans la ruralité ne pourrait survivre bien longtemps ».

Soyons fiers d'être chasseurs !



En vente ici
19,90 €

DISPONIBLE AUPRÈS DE VOTRE FÉDÉRATION

BARÈME DES SUBVENTIONS

ACCORDÉES PAR LA FÉDÉRATION

A – REPEUPLEMENT

Les subventions ne sont accordées qu'aux détenteurs de droit de chasse qui auront signé une Convention avec la FDC61.

Ces conventions ne concernent que le faisan et le lapin.

B – ASSOCIATION DE CHASSE

Ayant souscrit un contrat de service, les associations de chasse bénéficient d'une réduction de 15 % de leur adhésion à la FDC61 si l'association emploie un garde particulier.

C – AGRAINAGE SANGLIERS

(Hors parcs et enclos)

Surface boisée	Subv. adhérents	Subv. non adhérents
de 20 à 100 ha	78 €	39 €
100 à 200 ha	140 €	70 €
200 à 500 ha	184 €	92 €
500 à 1 000 ha	306 €	153 €
1 000 ha et +	458 €	229 €

NB : La FÉDÉRATION se réserve le droit, dans des cas particuliers (agrainage irrégulier, insuffisant) de modifier le montant.

D – LIMITATION DES PRÉDATEURS

- Installation d'une cage de reprise pour corvidés : 80 €.
- Création d'un équipage de déterrage : 80 €.
- Prime pour la destruction des renards, fouines : 3,50 €.

NB – Pour les cultures à gibier :

La subvention n'est accordée que pour un emblavement maximum de 0,5 % de la surface du territoire pour le PETIT GIBIER.

Pour le GRAND GIBIER, un emblavement de 0,5 % de la surface boisée.

Les subventions ne seront accordées que pour des parcelles d'une superficie inférieure à 0,5 ha pour le PETIT GIBIER et 1 ha pour le GRAND GIBIER.

E – AMÉNAGEMENT

Réservé exclusivement aux adhérents de la FDC61 ayant souscrit un contrat de services (hors parcs et enclos).

1) « PETIT ET GRAND GIBIER »

AGRAINAGE : offert par la FDC61 (maximum 1 agrainage par 20 ha).

GARENNE ARTIFICIELLE

À LAPINS : 60 € à l'installation (plafond maximum 5 garennes aux 100 ha et obtenir l'accord préalable du service technique).

ŒUFS et POUSSINS de PERDRIX ou de FAISANS : chaque demande sera étudiée individuellement par le conseil d'administration.

Plafond :

- 120 € pour les chasses privées.
- 400 € pour les sociétés.

2) « CULTURES À GIBIER »

- 1 070 €/ha/an pour les bandes de nidification en plaine (luzerne, ray-grass, trèfle) maximum 10 ares d'un seul tenant.
- 610 €/ha/an pour le maïs.
- 305 €/ha/an pour les autres cultures.*
- 110 €/ha/an pour l'entretien d'une prairie artificielle.*

* Mise en place des prairies et entretien uniquement dans les massifs suivants : Andaines, Écouves, Longny, Charencey et Saint-Évroult.

la RÉCUPÉRATION DES QUEUES DE NUISIBLES se fera
chaque lundi matin au siège de la FDC61 à Silly-en-Gouffern.

LE BLAIREAU

Dans le département, la population de blaireaux (*Meles meles*) est en augmentation depuis plus de trente ans. Elle a bénéficié de l'arrêt du gazage des garennes. Le blaireau fait partie des espèces chassables. En aucun cas il ne peut être classé nuisible. Il peut être chassé à tir de l'ouverture générale au 28 février. Le prélèvement dans ce contexte est quasiment nul.

Son principal mode de chasse est la vènerie-sous-terre. Elle se pratique en déterrant du 15 septembre au 15 janvier. Il existe une période complémentaire allant du 15 mai au 15 septembre.

Les plus forts prélèvements sur cette espèce sont dûs aux collisions routières et ferroviaires.

Cet animal peut poser plusieurs problèmes :

- **Agricole** : il peut causer des dégâts importants aux cultures de céréales et de maïs.
- **Sanitaire** : il est porteur sain de la tuberculose bovine, qu'il peut transmettre aux élevages.

- **Structurel** : il peut entraîner, par le creusement de ses galeries, des affaissements de chaussée ou de ligne de chemin de fer.

Il ne peut pas être piégé, sauf arrêté de mission particulière délivré par les services de la préfecture. Dans ce cas, le louvetier ou son délégué peut effectuer des captures par piégeage, sur un secteur restreint et dans un laps de temps court. Cette méthode règle ponctuellement les problèmes mais a peu d'impact sur la population globale.

L'ensemble du département est touché par les dégâts de blaireau aux cultures, avec deux points

noirs principaux qui sont le Bocage et le Pays d'Auge. Le seul moyen de diminuer les dégâts serait de diminuer la population. Malheureusement, pour obtenir d'éventuelles dérogations, il faut pouvoir présenter des données chiffrées. À titre expérimental, la FDC61 va organiser, sur le massif de Bocage Ouest, un recensement des dégâts grâce à une vingtaine de bénévoles du secteur. Ils seront formés à l'observation et la quantification des dégâts. Les exploitants pourront leur faire appel (liste ci-contre) afin de faire remonter des données vers la fédération qui les analysera et les transmettra à l'administration.

RESPONSABLES

St-Cornier-des-Landes	Aumont Pascal	La Contée – St-Cornier-des-Landes – 61800 Tinchebray Bocage 02 33 66 92 01 – 06 12 48 89 04 – pascal.aumont@wanadoo.fr
Ménil-Gondouin	Beauvais Joël	La Coconière – 61210 Ménil-Gondouin 02 33 35 06 46 – 06 24 61 62 73 – nicole.beauvais@live.fr
Les Tourailles	Beauvais Nicolas	Le Haut-du-Mont – Les Tourailles – 61100 Athis-Val-de-Rouvre 02 33 38 47 02 – 06 11 49 70 03 – nicolasbeauvais@hotmail.fr
Athis-de-L'Orne	Bisson Claude	230, Le Haut Buat – 61430 Athis-de-L'Orne 02 33 66 47 32 – 06 04 05 41 27
La Lande-Saint-Siméon Ségrie-Fontaine	Découflet André	La Maison Rouge – 61100 La Lande-St-Siméon 02 33 65 07 74 – 06 89 78 22 20
Saint-Jean-des-Bois	Desdoits Joël	La Haute Chapelle – 61800 Saint-Jean-des-Bois 09 67 89 65 79 – 06 59 25 01 73
Yvrandes	Durand Hervé	La Béharie – Yvrandes – 61800 Tinchebray Bocage 02 33 66 18 82 – 06 07 23 53 65 – durandherve61@yahoo.fr
Ronfeugerai	Gauquelin Florent	209 La Royauté – Ronfeugerai – 61100 Athis-Val-de-Rouvre 09 63 68 54 83 – 06 23 17 60 74 – flogauquelin@gmail.com
Frênes	Geslin Marc	La Poulhaye – 61800 Frênes 02 33 64 04 90 – 06 01 23 12 95
Sainte-Opportune	James Dominique	La Chevalerie – 61100 Sainte-Opportune 02 33 66 31 92 – 06 87 95 32 51
Ste-Honorine-La-Guillaume	Lainé Jean-Claude	La Seramberie – 61210 Ste-Honorine-La-Guillaume 02 33 66 24 20 – 06 30 75 56 13
La Carneille	Lainé Stéphane	La Guérinée – La Carneille – 61100 Athis-Val-de-Rouvre 02 33 66 09 18 – 06 12 57 18 88 – stephabienne@gmail.com
Sainte-Croix-sur-Orne	Laprune René	La Fosse Toutain – 61210 Sainte-Croix-sur-Orne 06 88 87 48 78 – pierre.meaulle@orange.fr
Putanges-Pont-Écrepin	Lecomte Jérôme	18, rue Pierre Raguideau – 61210 Putanges-Pont-Écrepin 02 33 36 23 03 – 07 81 89 50 60 – chasseurs-de-putanges@orange.fr
Saint-Aubert-sur-Orne Saint-André-de-Briouze	Lévêque Franck	La Planerie – 61210 Saint-Aubert-sur-Orne 02 33 36 61 23 – 06 21 41 26 33 – franckleveque@laposte.net
Cerisy-Belle-Étoile	Martin Jean	204, La Bistièrre – 61100 Cerisy-Belle-Étoile 02 33 66 52 65 – 06 29 05 50 11 – jeanmartin1943@yahoo.fr
Ménil-Hermei	Morieux Yves	14, rue de L'Hopital – 14700 Falaise 07 83 92 40 83 – y.morieux@gmail.com
Ménil-Hubert-Sur-Orne	Pitrou Jean-Pierre	18, rue du Lavoir – 61430 Ménil-Hubert-sur-Orne 02 31 69 35 75 – 06 09 13 79 67 – marie-france-p@hotmail.fr
Saint-Philbert	Raux Vincent	La Coconière – 61210 Ménil-Gondouin 06 75 36 56 46
Bréel La Forêt-Auvray	Rocher Daniel	Les Mineries – La Forêt-Auvray – 61210 Putanges-Le-Lac 02 33 66 22 18 – 06 19 35 74 02 – mdrennormandie@gmail.com
Berjou	Villeroi Charles	Cambercourt – 61430 Berjou 02 33 66 48 60 – 06 88 52 85 05
Taillebois	Vivier Régis	L'Être Hardy – Taillebois – 61100 Athis-Val-de-Rouvre 02 33 66 56 01
Cahan	Ygouf Sylvain	Le Bourg – 61430 Cahan 09 65 26 32 01 – 06 19 72 38 60 – earl.ygouf.sylldom@orange.fr

A photograph of two roe deer in a forest. The deer in the foreground is facing left, showing its large, velvet-covered antlers. The deer in the background is partially obscured and also facing left. The forest floor is covered with dry, brown ferns and grass. The background shows a dense forest of thin trees.

SUIVI DES POPULATIONS DE GRANDS GIBIERS ET INDICATEURS DE CHANGEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ces dernières décennies, on constate une expansion des populations de cervidés aussi bien en effectif, qu'en répartition spatiale. Cette évolution oblige à mettre en place de nouveaux outils pour suivre cette évolution.

Les recherches conduites ultérieurement sur les méthodes de dénombrement des populations d'ongulés sauvages ont montré qu'aucune ne reflétait correctement les réalités du terrain. Il est donc nécessaire d'imaginer de nouvelles stratégies de gestion durable des écosystèmes forestiers et agricoles, laissant à la grande faune sa place légitime. Il est relativement aisé d'accompagner la progression des populations, à contrario, il s'est avéré difficile d'organiser leur stabilisation, voire localement leur baisse.

La stratégie de gestion adaptative de la grande faune est une réponse appropriée à la conduite de ces systèmes en perpétuelle évolution. Basée sur les indicateurs de changement écologique (ICE), suivis dans la durée, elle permet de maintenir des populations en bonne condition, dont les effectifs sont adaptés aux capacités des habitats, dans le respect des différents usages des espaces ruraux.

La mise en place d'indicateurs de changement écologique des populations d'ongulés nécessite en amont une réflexion particulière sur les démarches à engager quelle que soit l'échelle de gestion choisie. La première d'entre elle consiste à définir précisément l'enveloppe géographique sur laquelle on envisage de travailler. La seconde étape consiste à formaliser les objectifs de gestion à court, moyen et long terme.

Les ICE sont basés sur la combinaison de l'étude de plusieurs types d'indicateurs :

- Indicateurs de performance, réalisés grâce à des mesures biométriques.
- Indicateurs d'abondance, réalisés grâce à des comptages.
- Indicateurs de pression des animaux sur le milieu.

Pour le moment, les indicateurs suivants sont validés :

Espèces	Abondance des populations	Performance des individus	Pression exercée sur le milieu
Chevreuril	• Indice Kilométrique Pédestre (IKP) • Indice Kilométrique Voiture (IKV)	• Masse corporelle des faons/chevrillards (MC) • Longueur des pattes arrières des faons/chevrillards (LPA) • Longueur du maxillaire inférieur des faons/chevrillards (LMI) • Chronologie d'apparition des incisives (CAI)	• Indice de Consommation (IC) • Indice d'Abrouissement (IA)
Cerf	• Indice Nocturne (IN)	• Masse corporelle des faons (MC) • Taux de Gestation des Femelles (TGF) • Longueur de la Mâchoire Inférieure des faons (LMI) • Longueur des Dagues des Daguets (LDD) • Longueur des Pattes Arrières des faons (LPA)	• Indice de Consommation (IC) • Indice d'Abrouissement (IA)

L'utilisation des indicateurs de changement écologique reste à développer ou à améliorer sur de nombreux territoires car sa mise en place n'est pas aisée. L'ONF a initié un programme sur les massifs d'Andaines et d'Écouves dans lequel la Fédération des Chasseurs de l'Orne collabore.

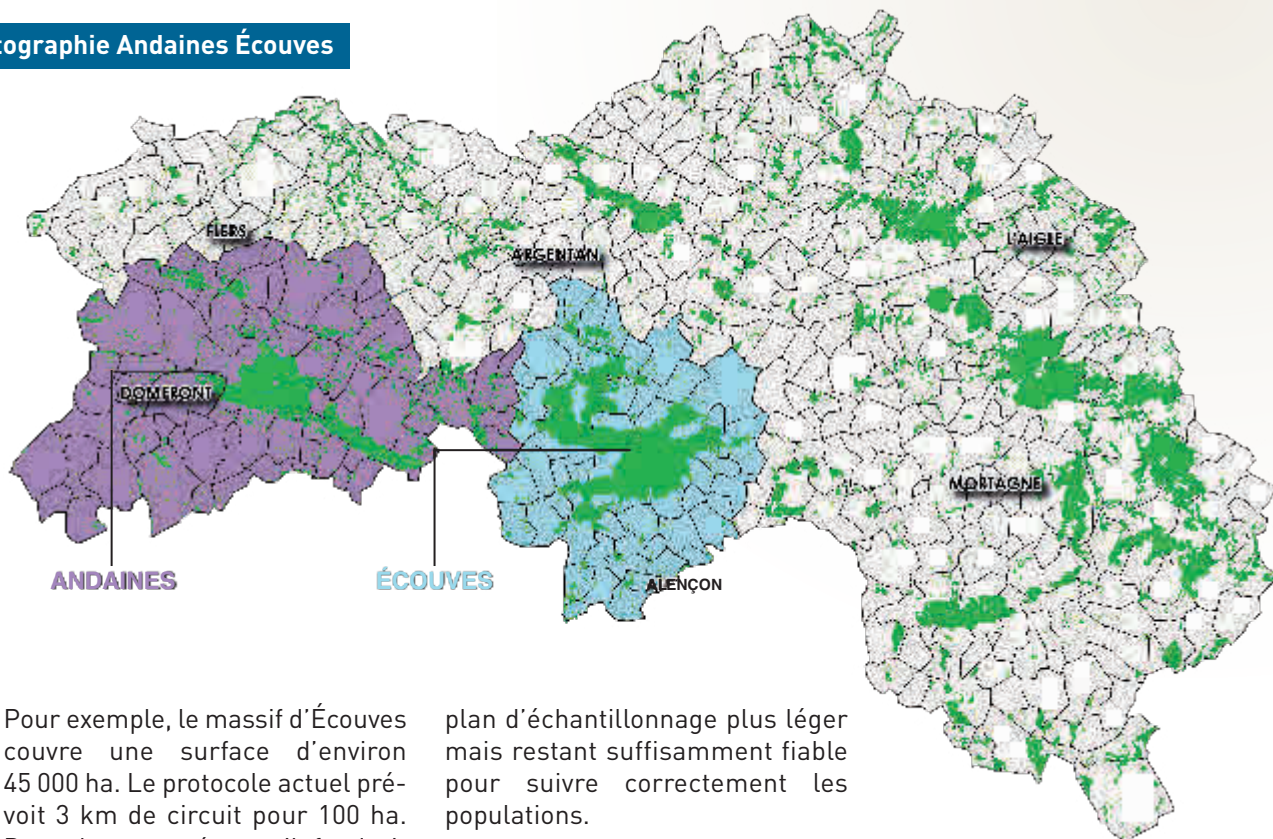
Les indicateurs retenus dans ce programme sont :

- **Pour l'abondance** des populations, les Indices Kilométriques Nocturnes pour le cerf et les Indices Kilométriques pédestres pour le chevreuil.
- **Pour la performance** des individus, deux indicateurs sont mesurés. La longueur des pattes arrières sur les jeunes cerfs (mâles et femelles) et les chevrillards, ainsi que la longueur des dagues pour les daguets.
- **Pour la pression exercée sur les milieux**, l'indice de consommation sur des placettes en forêt.



Le succès d'une telle opération réside dans le respect des protocoles. Certains d'entre eux sont très lourds à mettre en place et sont difficilement applicables sur de grandes unités de gestion comme peuvent l'être les massifs d'Écouves (44 261 ha) et d'Andaines (35 318 ha). C'est le cas pour l'indicateur d'abondance des populations de cerf qui nécessite de parcourir des centaines de kilomètres sur l'ensemble de l'unité de gestion et de manière répétée (4 passages minimum).

Cartographie Andaines Écouves



Pour exemple, le massif d'Écouves couvre une surface d'environ 45 000 ha. Le protocole actuel prévoit 3 km de circuit pour 100 ha. Dans le cas présent, il faudrait donc parcourir 1 350 km par nuit. Une équipe de 4 personnes par voiture parcourt une trentaine de kilomètres par sortie. Il faudrait donc quarante-cinq véhicules équipés et 180 personnes pour réaliser le comptage et cela répété sur 4 nuits. Devant ce constat, un rapprochement avec les services d'ingénierie environnementale unité ongulés sauvages de l'OFB spécialisée dans les ICE, a été décidé pour mettre en place un

plan d'échantillonnage plus léger mais restant suffisamment fiable pour suivre correctement les populations.

Au printemps 2019, des IKA ont été effectués en Écouves et en Andaines en récupérant un maximum de données (nombre d'individus, type de groupes, distance par rapport au véhicule, positionnement GPS du véhicule). Ces informations ont été transmises à l'OFB pour réaliser des études statistiques permettant d'aboutir à la simplification de l'échantillonnage. Une fois établi, ce nouveau protocole pourrait être généralisé à l'ensemble des grandes unités de gestion forestière (hors montagne).

Concernant la performance des individus, les mesures des pattes arrières et des dagues sont réalisées depuis la saison 2017/2018. En forêt domaniale, les pattes des jeunes sont mesurées par les agents de l'ONF le soir de chaque chasse. Pour la forêt privée les pattes sont récupérées en fin de saison par la FDC61 et mesurées au printemps avec le concours de

l'ONF et de l'OFB. Les dagues sont mesurées en juin au moment de l'exposition de trophées.

Concernant la pression exercée sur le milieu, l'ONF a mis en place cette année un plan d'échantillonnage d'environ 500 points (302 sur Écouves et 205 sur Andaines). Sur ces placettes d'un mètre carré, tous les végétaux consommés sont répertoriés. Cette technique permet d'évaluer la pression exercée par les cervidés sur la végétation.

L'étude des indicateurs précédents, s'ils sont pris individuellement, ne permet pas d'appréhender les populations de cerfs et leur impact dans leur globalité. C'est l'analyse conjointe de ces indicateurs qui fait la valeur des ICE et permet d'établir l'équilibre ongulés/environnement.



RENCONTRES SAINT-HUBERT DE L'ORNE

Le samedi 12 octobre 2019 s'est tenu le concours des Rencontres Saint-Hubert-de-l'Orne sur les terrains de la société de chasse de Landisacq.

Les Rencontres Saint-Hubert sont des épreuves de chasse pratique qui s'adressent aux chasseurs possédant des chiens d'arrêts ou spaniels, toutes les races étant admises (que ce soit des chiens LOF ou non). Avant tout, c'est la promotion de la chasse qui est recherchée. L'épreuve s'adresse à un couple chasseur/chien, où chacun y sera apprécié individuellement, certes, mais aussi pour l'équipe chien/chasseur qu'il forme.

Cette année, vingt-six couples chasseur/chien se sont présentés, et répartis sur six différentes catégories, dont deux pour les chasseurs mayennais. En effet, le concours n'ayant pas été organisé dans leur département, leurs sélections pour être qualifiés aux épreuves régionales, s'est réalisée lors de cette rencontre.

Après le café d'accueil de la société de chasse de Landisacq et le rappel des règles de sécurité, les participants, juges, poseurs et accompagnateurs sont partis sur les quatre terrains où se sont déroulés les concours. De par le nombre important de concourants de la catégorie chasseur chien d'arrêt, un barrage s'est déroulé devant tous les participants.

Pour continuer ce moment de partage, tous se sont retrouvés à la salle mise à disposition par la société de Landisacq. À la fin du repas, un court résumé de chaque parcours a été réalisé, les résultats donnés et les lots remis.

Les vainqueurs et qualifiés pour représenter le département de l'Orne et celui de la Mayenne sont :

- **Cat. Chasserresse chien d'arrêt :** Mme BONHORE Betty avec **Opaze des avaloirs** (braque allemand femelle).
- **Cat. Chasseur chien spaniel :** M. CARVILLE Florian avec **Joxy** (Coker spaniel mâle).

- **Cat. Chasseur chien d'arrêt :** M. GRANGERAY Maxime avec **Happle des avaloirs** (braque allemand mâle).
- **Cat. Chasseur chien d'arrêt trialisant :** M. BONHORE Guillaume avec **Mazac Gipsy Bohemia** (braque allemand mâle).
- **Cat. Chasseur chien pour le département de la Mayenne :** M. CARRE Olivier avec **Junior du domaine des croisettes** (épagneul breton mâle).
- **Cat. Chasseur chien spaniel pour le département de la Mayenne :** M. PERRIER Éric avec **Irko de l'ilot du meslier** (springer spaniel mâle).

Le concours de la saison 2020/2021 des Rencontres Saint-Hubert-de-l'Orne aura lieu le samedi 10 octobre 2020 sur les terrains de la société de La Lande Patry et Saint-Paul.

L'équipe des Rencontres Saint-Hubert tient à remercier tous les participants, bénévoles, sponsors, la FDC61, ainsi que la société de chasse de Landisacq d'avoir pu permettre le bon déroulement de cette journée.

FICHE D'ENGAGEMENT



CONCURRENT
 Nom, Prénom :
 Date de naissance :
 Adresse :
 Tél. : E-mail :
 Permis de chasser n° :
 (joindre une photocopie de la validation annuelle pour le département de l'Orne)

CHIEN D'ARRÊT OU SPANIEL

Nom : Race : Sexe :
 Né(e) le : Tatouage ou puce : L.O.F. :
 Chien trialer : ☐ oui ☐ non Carnet de travail n° :
 Je déclare me soumettre au règlement de l'épreuve et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale.

Ci-joint un chèque postal ou bancaire à l'ordre de :

RENCONTRES SAINT-HUBERT DE L'ORNE

Engagement d'un chien gratuit pour les juniors (- 20 ans) et les nouveaux permis.

Engagement pour le premier chien : 30 €
 pour le deuxième chien : 20 €

IMPORTANT : Cette demande d'engagement devra être retournée avant le 26 septembre 2020 à Maëlle TONDEUR – 10 chemin des Coquelicots, Burcy – 14410 Valdallière, accompagnée du règlement et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

Fait à : le SIGNATURE

RENCONTRES SAINT-HUBERT de l'Orne

ÉPREUVE DU SAMEDI 10 OCTOBRE 2020

LA RENCONTRE AURA LIEU
 À LA LANDE PATRY/
 SAINT-PAUL.

REPAS SAINT HUBERT

Je réserve repas x 15 €, soit la somme de €, que j'ajoute au montant de mon engagement. Votre règlement (engagement+repas) à l'ordre « Rencontres Saint-Hubert de l'Orne » doit être retourné à Maëlle TONDEUR avant le samedi 26 septembre 2020.

Renseignements : Maëlle TONDEUR
 10 chemin des Coquelicots, Burcy – 14410 Valdallière – tél. 06 42 29 71 03 – maelle.tondeur@gmail.com.

NOS SOLUTIONS DE TÉLÉSURVEILLANCE pour se rassurer à chaque instant



credit-agricole.fr/ca-normandie

Accès gratuit, sans coût de fourniture d'équipement.

Prestation assurée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le Crédit Agricole agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 567 860 euros. Siège social : 13, rue de Bellefontaine 92190 Clichy-sous-Bois. SIREN 299 301 342 RCS LE MANS. Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-03-00-2010088180. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

CASSIC REGIONAL DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE : Société coopérative à Capital Variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 15, rue de la République 14100 Lisieux. CA 250 000. Code A la nomenclature au registre du commerce et des sociétés de la CAEN sous le numéro 525 831 350. Société de crédit qui assure la mise à disposition d'un réseau de télé-surveillance sous le numéro 07 022 858. Crédit photo block, Juin 2020.

Nexecur
Groupe Crédit Agricole



S.A.S. *Sonorbois*

PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

EXPLOITATION FORESTIÈRE SCIERIE - MATÉRIAUX BOIS

du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Tél. : 02 32 41 27 47 / Fax : 02 32 41 49 11 / sonorbois@orange.fr



LA PLACE DE LA LOUVETERIE DANS NOTRE DÉPARTEMENT

Tous les 5 ans, certains lieutenants de louveterie rangent leur médaille avec émotion alors que d'autres postulent à cette fonction bénévole qui n'ouvre aucun droit à indemnisation.

Dans notre département un redécoupage a été effectué portant à huit le nombre des circonscriptions.

Ainsi, deux nouveaux collègues ont été nommés pour cette fonction. **M. Hervé François** sur les massifs cynégétiques de « Gouffern » qui succède à M. Roger Cordeau que nous remercions pour son investissement passé au service de la louveterie au cours de ces dix dernières années, et **M. Philippe Deschamps** sur les massifs de « Longny et de Charencey » circonscription nouvellement créée. Nous espérons que l'accueil qui leur sera réservé les aidera à trouver leurs marques.

Dans un monde matérialiste où le culte du temps libre semble érigé en institution alors que les valeurs de la ruralité sont malmenées, certains ironisent sur les fonctions et les compétences de ces auxiliaires bénévoles de l'administration qui assurent une mission de service public. Pour ma part, je remercie mes collègues qui acceptent de donner de ce temps devenu précieux et introuvable pour participer à la gestion de la faune sauvage au sein de leur circonscription.

Des textes législatifs réglementaires complétés par les circulaires du ministère de la Transition écologique et solidaire rappellent le statut, le cadre de cette fonction, ses devoirs et ses droits. Je cite « Colaborateur indéniable du service public, le lieutenant de louveterie bénéficie de la protection fonctionnelle prévue à l'article II de la loi 83-634 du 13 juillet 2013 portant droits et obligations des fonctionnaires. Cette protection est un droit

et la collectivité est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes dans l'exercice de leur fonction et d'en réparer le préjudice ».

Le lieutenant de louveterie n'est pas l'ennemi des chasseurs contrairement à l'image que certains aiment véhiculer, car il est lui-même chasseur. Il est le représentant du préfet, placé sous l'autorité de tutelle de la D.D.T., pour aider au maintien de l'équilibre des espèces et de leur environnement. Au service du public, du monde agricole et des fédérations (dont les finances ne sont pas inépuisables), le lieutenant de louveterie est appelé à mettre en place des actions de régulation ou de dissuasion pour limiter les nuisances. Parmi les causes les plus répandues, on peut citer l'installation grandissante des zones de non-chasse, les manquements de certains chasseurs (l'excès étant l'ennemi du bien), les conditions climatiques particulières et des modifications comportementales propres à certaines espèces. Il peut être aussi chargé de mission particulière en vue de contenir les risques sanitaires provoqués par la propagation de maladies parasitaires ou virales, comme la tuberculose bovine, la peste porcine africaine, la gale vulpine, etc.

Les réglementations doivent être transparentes, c'est pour cette raison que nous privilégions dans notre département les battues. Elles per-

mettent d'associer à une même cause tous les partenaires concernés, les chasseurs et les victimes de nuisances. Pour certaines espèces ou dans des circonstances particulières, d'autres mesures peuvent être mises en place, comme le piégeage, le déterrage, ou le tir de nuit.

À une époque où l'actualité nous rattrape avec des attaques de plus en plus récurrentes contre la chasse, la vénerie, et auxquelles la louveterie n'échappe pas, l'unité de tous les acteurs doit être de mise. Les critiques acerbes et les violences verbales sont de plus en plus relayés par les médias et certains réseaux sociaux qui semblent désormais avoir de moins en moins de retenue pour colporter la haine et l'agressivité.

Nous souhaitons que nos conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage et les nouvelles commissions régionales du bois et de la forêt puissent un jour trouver la clé du juste équilibre agro sylvo-cynégétique où économie et environnement sont des valeurs incontournables.

A. BRISARD
PRÉSIDENT DES
LIEUTENANTS DE
LOUVETERIE
DE L'ORNE



6^e circonscription



GRANGÈRE Sébastien

Les Pavements
61800 TINCHEBRAY BOCAGE
Tél. 02 33 96 38 35
Port. 06 81 72 84 93
Mail : sebastien.grangere@sfr.fr

5^e circonscription



HERVÉ François

Les Vignes
61250 SAINT-NICOLAS-DES-BOIS
Tél. 02 33 32 86 08
Port. 06 15 75 31 96
Mail : francois.herve07@gmail.com

7^e circonscription



DENIS Gérard

Le Breuil
61440 ST-ANDRÉ-DE-MESSEI
Tél. 02 33 65 77 50
Port. 06 87 09 85 22
Mail : denisgerard@orange.fr

1^{re} circonscription



BRISARD Alain

Le Gué de Lente
61250 ST-NICOLAS-DES-BOIS
Tél. 02 33 26 05 38
Port. 06 81 51 35 02
Mail : brisardalain@hotmail.fr

LA LOUVETERIE

DANS LE DÉPARTEMENT



4^e circonscription
MERCIER Jean-Pierre
 L'Aunay
 61120 ROVILLE
 Tél. 02 33 39 11 28
 Port. 06 20 91 11 31
 Mail : earlduhamel61@orange.fr



3^e circonscription
DE CRÉCY Philippe
 Le Coudray
 61380 MAHERU
 Port. 06 20 65 95 27
 Mail : pdecrcy61@aol.com



8^e circonscription
DESCHAMPS Philippe
 3, Rue Beaupré Pav n°2
 61400 MORTAGNE-AU-PERCHE
 Tél. 02 33 83 62 87
 Port. 06 15 66 04 56
 Mail : ladesch@wanadoo.fr



2^e circonscription
LEBRETON Jacky
 La Pigorie
 72130 MOULINS-LE-CARBONNEL
 Tél. 02 33 32 88 40
 Port. 06 77 50 62 86
 Mail : lebreton.earl72@orange.fr

ÉQUIPAGES DE VÈNERIE SOUS TERRE

M. ANSEL Maximilien

3 Le Bois Morel • 61320 St-Martin-l'Aiguillon
Tél. 07 80 30 72 61 • *Rallye des Amis du Teckel*

MM. ARCANGER Henri et Benoît, GUÉRIN Damien et BAUGE Paul

21, place du Marché • Passais La Conception
61350 Passais Les Villages
Tél. 02 33 38 72 81
Tél. 02 33 30 46 58
Tél. 02 43 08 46 91

*Le Saint Hubert de la Croix du Houx
et de la Vallée du Colmont*

M. AUMOINETTE Guy

Saint-Clair • 61500 Belfonds
Tél. 02 33 27 83 06 • *Équipage Saint-Clair*

M. AUMOINETTE Hervé

Le Bas Cosnier • 61570 Almenèches
Tél. 06 70 56 66 53 • *Équipage de la Vallée*

M. BEILLARD Lionel

Les Toiseries • 61400 La Chapelle-Montigeon
Tél. 02 33 83 90 10 • *La Moisière*

M. BIDAUX Benoît

La Charpenterie • 61220 Le Ménil-de-Briouze
Tél. 06 12 05 00 53 • *Le Champ du Renard*

M. BOUTE Gaston

9, La Boulaye • 61100 La Chapelle-Biche
Tél. 02 33 66 86 12 • *Le rallye du Hurlé Bas*

M. CARVILLE Benoît

14, Les Landes • 61100 Saint-Paul
Tél. 02 33 66 16 47 • *Rallye des Landes*

M. COMBELLE Patrice

Le Clos du Bourg – Gémages • 61130 Val au Perche
Tél. 06 87 22 51 29 • *Underground*

M. DELORY Claude

147, La Hisière • 61100 Flers
Tél. 06 68 72 47 33 • *Le Chalet*

M. DOSSEUR Éric

Les Champs Fouques • 61390 Courtomer
Tél. 06 76 75 87 35 • *Équipage Vaufléury*

M. DROUIN Pascal

85, rue de Paris • 61100 Flers
Tél. 02 33 65 25 07 • *Rallye de la Héronnière*

M. DUTARDRE Régis

La Charpenterie • 61420 Gandelain
Tél. 06 12 94 76 40 • *Saint-Germain*

M. FICHET Alain

Le Breuil • 61440 St-André-de-Messei
Tél. 06 11 50 74 36 • *Le Trio du Breuil*

M. FRANÇOIS Hervé

Les Vignes • 61250 St-Nicolas-des-Bois
Tél. 02 33 32 86 08 • *Équipage des Vignes*

M. FROGER Alain

Route de Vriigny • 61570 Francheville
Tél. 06 35 95 82 52 • *Rallye de Garouk*

M. GAULIER Christian

Les Goutiers – La Poterie-au-Perche
61190 Tourouvre au Perche
Tél. 06 27 53 52 45 • *Équipage des Haies Blot*

M. GAUTIER Ludovic

14, rue Basse – Tinchebray • 61800 Tinchebray Bocage
Tél. 02 33 66 28 71 • *Rallye de Tinchebray*

M. GUITET Frédéric

Les Moulins Patous • 61600 Magny-le-Désert
Tél. 06 58 30 23 82 • *Équipage du Moulins Patous*

M. GUYOT Vincent

7, impasse du Pilori • 61260 Ceton
Tél. 02 37 29 70 97 / 06 68 24 31 43 • *Rallye Bellémois*

M. HARDY Eugène

La Bourdonnière • 61220 Lignou-de-Briouze
Tél. 06 31 57 64 11 • *Équipage de la Bourdonnière*

M. HEINRY Mickaël

1, L'Anceillère – Dancé • 61340 Perche-en-Nocé
Tél. 02 33 73 43 36 • *Canis Lupus*

M. JAHANDIER Christophe

La Hardière • 61370 Sainte-Gauburge
Tél. 02 33 34 08 50 • *La Hardière*

M. LAPRUNE Rodolphe

Les Coutures • 61210 Bazoches-au-Houlme
Tél. 06 77 40 67 04 • *Traque Goupil*

M. MAIGNAN Georges

Les Roseaux • 61350 Saint-Fraimbault
Tél. 02 33 38 83 00 • *Rallye des Roseaux*

M. MARCHANDET Éric

La Bazillière • 61700 Champsecret
Tél. 06 29 87 60 25 • *Le Dérèglement de la Gevraisière*

M. MARTIN Jean

204, La Bistière • 61100 Cerisy-Belle-Étoile
Tél. 02 33 66 52 65 • *Rhodos de la Belle Étoile*

M. MARTIN Raoul

18, rue de la Gare • 61330 Céaucé
Tél. 06 99 61 74 09 • *Équipage de Valaubin*

MM. MASSON Hervé et SAMSON Raymond

La Tuilerie – Bubertré • 61190 Tourouvre-au-Perche
Tél. 02 33 25 78 56

4 Impasse Bellevue • 61400 St-Mard-de-Reno
Tél. 06 72 36 24 24 •
Rallye des Bruyères

M. MASURIER Denis

La Tonnequière • 61230 Le Sap-André
Tél. 02 33 39 44 63 • *MBM*

M. MONTIÈRE Gervais

2, rue des Charmilles • 61420 St-Denis-sur-Sarthon
Tél. 02 33 31 03 85 • *Rallye Beauchêne*

M. OLIVIER Emmanuel

Le Bourg • 61420 Gandelain
La Bête Noire

M. PERROTTE Maxime

La Guinehay • 61230 Orgères
Tél. 06 59 07 86 27 • *Rallye de la Roche*

M. PLUMAIL Sébastien

Le Champ Thomas • 61700 Saint-Brice-en-Passais
Tél. 07 81 40 01 99 • *Rallye du Champ Thomas*

M. POTET Clotaire

La Tuilerie • 61130 Igé
Tél. 02 33 83 55 64 • *Bon Tintin*

M. POTTIER Samuel

Le Bout du Tertre • 61700 Lonlay-l'Abbaye
Tél. 06 87 52 25 60 • *La Lande Pourrie*

M. QUENTIN Thierry

La Fauderie • 61700 Saint-Bomer-les-Forges
Tél. 02 33 37 99 90 • *Bocage d'Andaine*

M. RAMAGE Aurélien

La Trébotière • 61550 La Gonfrière
Tél. 06 74 04 92 84 • *Rallye du Chêne Double*

M. RENAULT Dylan

L'Être Gautier • 61600 Ste-Marguerite-de-Carrouges
Tél. 06 34 01 17 98 • *Équipage D'Terres Normandes*

M. RIOULT Frédéric

L'Ecouffers • 61310 Ginaï
Tél. 06 26 36 28 18 • *Rallye du Pastis*

M. ROGER Laurent

Le Chemin • 61600 La Chaux
Tél. 06 16 57 01 58 • *Rallye du Chemin*

M. ROUXEL Jonathan

16, rue de Beauséjour • 61250 Condé-sur-Sarthe
Tél. 06 67 93 31 90 • *Équipage des Sablons*

M. SOISNARD Jean

Crève-Cœur • 61210 Giel-Courteilles
Rallye Crève-Cœur

M. TAMESDDAK Nassim

La Courtauderie • 61450 Banvou
Tél. 06 21 87 22 17 • *Rallye du Manoir*

M. TOUTAIN Christophe

1, Cité Manson • 61390 Courtomer
Tél. 06 60 35 45 06 • *Les Dérèrreurs saginges*

M. VIVIE Sébastien

La Bellière – Gauville • 61550 La Ferté-en-Ouche
Tél. 02 33 24 28 69 • *Rallye de la Charentonne*

M. WHITTON Mickaël

Les Hayes • 61440 St-André-de-Messei
Tél. 02 33 14 15 79 • *Les Chasseurs Anglais*



ASSOCIATION ORNAISE DES ÉQUIPAGES DE VÈNERIE SOUS TERRE

BUREAU DE L'ASSOCIATION

PRÉSIDENT

Lionel BEILLARD
Tél. 02 33 83 90 10

VICE-PRÉSIDENT

Patrice COMBELLE

SECRÉTAIRE

Geneviève GODARD
Tél. 02 33 25 76 28

TRÉSORIER

Sébastien VIVIE

Amis Chasseurs,

Pas de compte-rendu de notre Assemblée Générale cette année : en effet, suite aux mesures de confinement, celle-ci n'a pas eu lieu. Nous allons voir pour décider d'une date quand tout ira mieux.

Cependant ce que l'on peut dire c'est que le renard refait son apparition un peu partout, mais aussi des cas de gale réapparaissent, dans quelles proportions ?

Cette année la régulation par la vénérerie sous terre sera pratiquement nulle, quelles en seront les retombées ?

Le blaireau lui se porte bien, voire très bien. Une grosse inquiétude cependant, ce mode de chasse surtout pour cette espèce est très souvent attaqué, ce qui fut encore le cas cette année, qu'advient-il si nous venons à perdre ce mode de régulation ? Les dégâts vont exploser, nous avons besoin que

tous les propriétaires fassent remonter les problèmes causés par cette espèce.

Une info cependant :

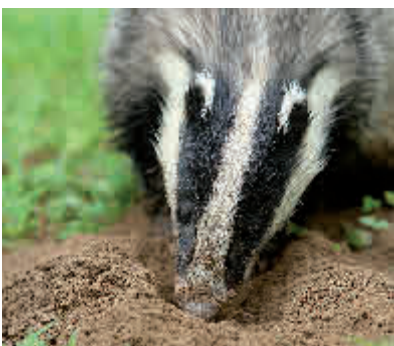
11 cas de tuberculose bovine ont été déclarés dans l'Orne (Aubry-en-Exmes, Fontaine-Les-Bassets, Athis-de-l'Orne, Mont-Ormel, Sévigny, Le Pin-au-Haras, Montreuil-La-Cambe, Merri, Mesnil-Hubert-sur-Orne, Ségrie-Fontaine).

Attention, la chasse est autorisée mais, si dans les communes précitées des prises sont faites, appelez la Fédération pour faire effectuer des analyses.

Triste année et triste époque me direz-vous ?

Prenez soin de vous ainsi que de vos proches et bonne saison à tous.

M. Lionel BEILLARD
PRÉSIDENT





FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CHASSEURS

AUX CHIENS COURANTS

L'AFACCC 61 a été constituée le 13 juillet 2013 au Pertre (35) par M. Frédéric Geffroy (Président) et M. Michel Mary (Trésorier) entre autres. Elle a été créée officiellement suite à sa déclaration à la Préfecture de l'Orne le 24 juillet 2013. Son siège social est situé à Silly-en-Gouffern, à la même adresse que la FDC61.

Les membres actuels du bureau sont M. Frédéric Geffroy, Président, M. Michel Mary, Trésorier, M. Florian Danguy, Vice-trésorier, M. Kévin Bouillard, Secrétaire, et M. Emmanuel Bouvet, Vice-secrétaire.

Elle a pour objet essentiel de promouvoir et de défendre la chasse aux chiens courants. Elle se compose à ce jour de 127 adhérents.

Elle permet à ces derniers de pouvoir profiter de plusieurs avantages, notamment sur différentes gammes d'aliments industriels pour chiens et chiots, ainsi que sur divers produits.

L'AFACCC 61 offre à ses adhérents la possibilité également d'accéder à tous les produits vendus par la FACCC, de recevoir la revue trimestrielle « Chien courant » éditée par celle-ci, par leur adhésion, de bénéficier aussi d'une protection juridique et d'avoir la possibilité de

participer aux concours de meutes et autres épreuves de travail pour chiens courants, organisés sur son département et, éventuellement aux sélections régionales et nationales.

En ce qui concerne celui dans la voie du chevreuil, il a eu lieu en forêt ouverte, sur la commune de Chênedouit (61) et ses alentours, les 7 et 8 mars derniers, auquel 6 meutes ont participé. Nous remercions tous ces participants qui nous ont montré leur savoir-faire, leur équipement mais surtout leur passion et leur enthousiasme. Nous remercions principalement les membres du Rallye Saint-Aubert qui ont aidé et participé à l'organisation de cet événement et qui sans eux n'aurait pas pu avoir lieu. Plusieurs juges FACCC du premier et du second degrés étaient présents et nous les en remercions également, ainsi que notre photographe amatrice « Maëlle » pour ses belles photos et la présence d'un membre de la FDC61. Ce concours s'est très bien déroulé et a permis de tisser de nouveaux liens et **surtout l'envie à notre association de continuer à organiser d'autres concours dont le prochain aura lieu, sauf imprévu, sur sangliers au sein du Parc de**

Cinglais (14) les 5 et 6 septembre 2020 et nous comptons bien sûr sur votre présence !

Nous ne pouvons malheureusement à ce jour nous prononcer sur d'éventuelles autres dates pour les concours pour 2021 aux vues des circonstances actuelles et ne connaissant pas encore l'organisation de la FACCC pour les Régionales et Nationales qui ont dûes être annulées pour les mêmes raisons cette année.

Ci-jointes, différentes photos de notre concours sur chevreuils 2020.

M. Frédéric GEFFROY
PRÉSIDENT

PRÉSIDENT :
Frédéric GEFFROY
Tél : 06 24 15 54 13
Mail : frederic.geffroy61@orange.fr

TRÉSORIER :
Michel MARY
Tél : 06 81 83 82 48

VICE-TRÉSORIER :
Florian DANGUY
Tél : 06 87 19 92 70

SECRÉTAIRE :
Kévin BOUILLARD
Tél : 06 62 74 24 64

VICE-SECRÉTAIRE :
Emmanuel BOUVET
Tél : 06 19 45 09 47

BUREAU DE L'ASSOCIATION





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

Une saison de chasse s'est terminée. Pensons à la suivante !

L'intersaison est la période idéale pour se former et se perfectionner. L'ADCGGO entend proposer des outils pour atteindre ces objectifs.

La session 2019 du Brevet Grand Gibier a été un grand succès. Nous avons enregistré 33 inscriptions initiales, **un record depuis 2014**. La session 2020 a été rejointe par 34 participants, **nouveau record !** Avec le confinement, l'association a totalement revu ses méthodes de formation en partenariat avec l'ANCGG. Des solutions de formation à distance ont été mises en place pour maintenir l'examen prévu au mois de juin.

Nous mettons en place cette année des stages de perfectionnement au tir. Notre association possède maintenant trois référents tir formés par l'ANCGG. Ces séances se tiendront au stand de tir d'Argentan. Le système pédagogique retenu est fondé sur les principes fondamentaux du tir. La participa-

tion à un module permet d'augmenter sa précision au tir de façon très significative. Cette méthode pédagogique est par ailleurs maintenant utilisée pour l'entraînement au tir des candidats au Brevet Grand Gibier ; certains ont obtenu un score de 100 % sur cible mobile ! Nous pensons qu'améliorer son tir, ce n'est pas uniquement avoir plus de chances de prélever l'animal visé, mais c'est aussi et surtout un moyen de réduire les blessures lors du tir.

Tirer mieux, c'est blesser moins.

Nous poursuivons la rédaction d'une lettre d'information deux fois par an qui contient toutes les infor-



mations utiles aux chasseurs de grand gibier pratiquant dans le département.

Par ailleurs, nous continuons à prôner une chasse responsable et respectueuse au travers de nos différentes activités :

- Formation et préparation à l'examen du Brevet Grand Gibier,
- Participation aux Instances Départementales,
- Organisation de conférences et de projections,
- Publication régulière de lettres d'informations et de communiqués,
- Organisation et participation aux manifestations cynégétiques,
- Entraînement au tir (sanglier courant, CynéTir),
- Maintenir l'examen prévu au mois de septembre.

M. Matthieu COUSTY
PRÉSIDENT



BUREAU DE L'ASSOCIATION

ADCGGO c/o Serge MOUCHEL
21, rue des Écureuils
61200 Argentan
E-mail : adcggorne@orange.fr
www.ancgg.org/ad61/

PRÉSIDENT :
Matthieu COUSTY

1^{er} VICE-PRÉSIDENT :
Daniel BOUVE

2^e VICE-PRÉSIDENT :
Bertrand JOUANDET

SECRÉTAIRE :
Serge MOUCHEL

TRÉSORIER :
Benoît SALLARD

TRÉSORIER-ADJOINT :
Jean PALLUD

BREVET GRAND GIBIER

La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants.

Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier. Ce Brevet est un test qui constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique.

L'ADCGGO propose une session tous les ans au printemps avec un examen au mois de juin.

Le Brevet Grand Gibier comporte deux épreuves :

- Une **épreuve théorique** de contrôle des connaissances sur diapositives avec questions à choix multiple,
- Une **épreuve pratique** (tir, arc ou vénerie).

INSCRIPTION À L'ASSOCIATION

(30 € pour l'adhésion seule, 60 € avec l'abonnement Grande Faune) :

Nom : Prénom :
Adresse :
Tél. :

- PAR COURRIER : C/O Serge MOUCHEL – 21, rue des Écureuils – 61200 ARGENTAN
- EN LIGNE AVEC PAIEMENT SÉCURISÉ EN CB : www.ancgg.org/ad61



ASSOCIATION DES CHASSEURS À L'ARC DE L'ORNE

CHALLENGE
« Flèches, Pommes et Traditions »
LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2020
INSCRIPTION AUPRÈS
de Franck Neveu, Président au 06 81 88 36 65
ou par mail : acaorne@orange.fr

La chasse à l'arc en France

Pratique ancestrale dont les traces remontent à plus de 10 000 ans avant notre ère, la chasse à l'arc avait presque totalement disparue de l'univers cynégétique, invention de l'arme à feu oblige !

Remise au goût du jour aux États-Unis au XIX^e siècle, elle réapparaît en France dans les années 60. Après un travail acharné de la part des précurseurs et d'une Fédération de Chasse à l'arc nouvellement créée, elle est légalisée en 1995.

Le cadre légal pour l'exercice de la chasse à l'arc évoluera au cours du temps et est actuellement régi par l'arrêté ministériel datant de 1995 et révisé en 2008 puis 2012.



La JFO

Cette Journée de Formation Obligatoire s'articule en deux grandes parties.

- **La matinée est consacrée à la théorie.** Le stagiaire découvrira ce mode de chasse et ses valeurs, le cadre réglementaire, les matériels utilisés tels que arcs, flèches et accessoires, les techniques de tir, les différents types de chasse possibles et les consignes de sécurité particulières.
- Après un déjeuner partagé tous ensemble, **l'après-midi est dédié à la pratique.** L'objectif est d'initier le stagiaire au maniement de l'arc et de faire prendre conscience de la nécessité d'un tir efficace, notamment sur la distance de tir et le placement de la flèche. Pour cela, différents ateliers, toujours encadrés par un instructeur FFCA sont proposés.

À l'issue de la formation, le stagiaire ne sera sûrement pas un archer confirmé mais aura abordé tous les aspects de ce mode de chasse si passionnant. Il pourra ainsi se faire une opinion objective sur cette façon de chasser, prendre conscience du niveau d'exigence de la discipline, s'initier, s'entraîner, se préparer (s'inscrire à une formation complémentaire) et pratiquer légalement (s'il est titulaire d'un permis de chasser validé).

Écrit par M. William GREEN, FORMATEUR et M. Franck NEVEU, PRÉSIDENT

Pour pouvoir chasser à l'arc, il faut être titulaire du permis de chasser et d'une attestation de suivi de la Journée de Formation Obligatoire (JFO) délivrée par une Fédération Départementale des Chasseurs.

Cette formation est accessible à tout le monde puisqu'il n'est pas nécessaire d'être titulaire du permis de chasser pour y assister.

L'animation des JFOs dans l'Orne (1 session par an) est assurée par l'ACAOrne (Association des Chasseurs à l'Arc de l'Orne) pour le compte et sous la responsabilité de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne depuis 2015. La prochaine aura lieu le 19 septembre 2020, se renseigner auprès de la FDC61.

L'ACAOrne compte parmi ses membres plusieurs Instructeurs FFCA habilités à délivrer cette JFO en appliquant le programme tel qu'il a été conçu par la FFCA.

L'ACAOrne

L'Association des Chasseurs à l'Arc de l'Orne a été créée en 2012. Elle est membre de la Fédération Française des Chasseurs à l'Arc (FFCA) et se reconnaît donc entièrement dans les valeurs et les principes de la FFCA. Elle compte plusieurs dizaines de stagiaires JFO à son actif. Composée actuellement d'une trentaine de membres, elle est présidée par Franck Neveu.

BUREAU DE L'ASSOCIATION

PRÉSIDENT
Franck NEVEU
Tél : 06 81 88 36 65
1^{ER} VICE-PRÉSIDENT
Laurent CHASLIN

2^E VICE-PRÉSIDENT
Jean-Baptiste OLIVIER
3^E VICE-PRÉSIDENT
Laurent BOUILLIE

TRÉSORIER
Stéphane PAPIILLON
ADRESSE MAIL
acaorne@orange.fr



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU ET MIGRATEURS DE L'ORNE

Une cinquantaine de personnes étaient présentes à l'Assemblée Générale du vendredi 6 mars, à la FDC61 à Silly-en-Gouffern.

M. Jean-Jacques JOUENNE, Président de l'ACGEMO, a présenté le bilan de l'association :

• Saison de chasse 2019-2020 Arrêté du marais de Briouze

Cette saison a été marquée par l'arrêt de la chasse au gibier d'eau pendant 1 mois au Marais de Briouze, suite à un arrêté retrouvé datant de 1993 et remis en place par l'ONCFS.

Notre Président est allé voir les différentes autorités (Préfecture, DDT, ONCFS...) afin de faire le point sur cette situation et faire le nécessaire pour que celle-ci ne se reproduise pas. Le dossier sera revu et discuté par le comité de pilotage, en sachant que les délais de traitement sont longs mais dans l'espoir de ne pas voir cet arrêté reconduit pour la saison prochaine.

Le Président de la FDC61, Christophe de Balorre a adressé un courrier à Mme la Préfète afin qu'elle modifie l'arrêté en question et qu'il soit remis à jour, l'arrêté de 1993 étant caduc.

L'association tient à remercier la FDC61 pour son implication dans le dossier et son soutien pour notre chasse.

Les oies

Un échange a également eu lieu sur l'arrêté du 30/01/2019 concernant la chasse des oies. En effet, un terme a été mis à celui-ci.

Nous avons également évoqué le fait que les prélèvements en France n'auraient pas d'impact sur la population de l'espèce sur les années à venir et qu'un décret pourrait, peut-être, être signé pour 2021.

L'article « Chasse des oies en février » du magazine « Connaissance de la chasse » du 19/02/2020 a été cité.

Vice-Président de la FDC61

Nous remercions M. Jean-Claude François, Vice-Président de la FDC61, de sa présence lors de cette Assemblée Générale. Il a exprimé sa satisfaction de voir de nombreux jeunes chasseurs présents. Il a souligné leur intérêt et leur détermination à défendre leur chasse.

• Opération « balance ton nid »

Cette année, nous avons proposé l'opération « balance ton nid ». Cette activité organisée par l'association consistait en

la création de nids et leurs dispersions pour la reproduction du gibier d'eau.

Cette activité pédagogique de découverte et d'échange a beaucoup plu, aux plus petits comme aux plus grands, chasseurs et non chasseurs.

M. Boisgontier et M. Masson ont fait une démonstration rapide de la création d'un nid en expliquant la facilité de réalisation, le matériel nécessaire, etc. Les nids réalisés peuvent ainsi être disposés dans les mares, les zones d'eau personnelles...

Au vu du succès de l'opération et la motivation de tous. L'opération « balance ton nid » est reconduite pour le 15/03/2020 à Briouze, à 9h00 à la Halle. Les vieux nids seront rapportés afin de les remettre en état.

• Site internet et groupe Facebook

L'année dernière, nous avons créé un site internet pour l'ACGEMO.

Cette année, nous continuons à évoluer dans nos moyens de communication, d'informations, d'échanges, avec la création de notre groupe Facebook fermé.

Ce groupe est destiné aux chasseurs de gibier de l'Orne et contrôlé par des administrateurs qui font partis du bureau de l'association.

Les membres peuvent trouver sur les deux supports des fichiers à télécharger, échanger avec l'ACGEMO. Nous y communiquons différentes informations sur la vie de l'association et durant la saison de chasse, les différents arrêtés en vigueur...

• Lectures d'ailes

Nous avons ré-expliqué l'importance de ces lectures d'ailes. Les ailes récoltées et la transmission des données qui en ressortent vont permettre d'adapter notre chasse et la préserver. Ces lectures d'ailes jouent également un rôle scientifique en permettant l'étude des espèces prélevées. Il faut penser à l'avenir. Cette année 309 ailes ont été récoltées.

La récolte est toujours en hausse par rapport aux années passées et nous vous en remercions. Il faut continuer ainsi et les chasseurs de gibier d'eau ont à leurs dispositions un fichier « tableur excel » téléchargeable et prêt à être imprimé sur notre site internet et notre groupe Facebook fermé.

Suite à la récolte d'ailes des graphiques de prélèvements ont été réalisés et communiqués lors de l'assemblée ayant pour informations les différentes espèces

prélevées, les sexes et âges. Documents également disponible sur nos différents groupe internet.

• Bilan financier

Bilan positif, 61 adhésions avec 30 abonnements à la Revue « La Sauvagine ».

Ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

• Élection du tiers sortant

Sont ré-élus : M. Gilles DUQUESNAY, M. Richard DA ROIT, M. Hugues MASSON, M. Jean-Jacques JOUENNE, M. Stéphane BECHET, M. Christophe FROUEL et M. Tony REIGNIER.

Changement du Bureau : secrétaire sortant, M. Gilles DUQUESNAY – secrétaire entrante, Mme Alexandra FONTAINE.

• Questions posées

– Question de l'assemblée : est-ce que l'ACGEMO organise une sortie pour le Salon des Migrateurs ?

Réponse de l'ACGEMO : idée de projet prise en compte et à organiser pour l'année prochaine avec un complément d'activité pour cette journée.

L'ACGEMO est ouverte à toutes propositions d'idées.

M. Jean-Jacques JOUENNE
PRÉSIDENT

**ACGEMO – siège social : FDC61
La Briqueterie – RD 113 – C.S. 70015
61310 Gouffern-en-Auge
acgemo@orange.fr**

PRÉSIDENT

Jean-Jacques JOUENNE
62, rue W. Martel
61200 Sarceaux
Tél. : 02 33 67 41 14

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Hugues MASSON

2^E VICE-PRÉSIDENT

Loïc BEAUDOIRE

SECRÉTAIRE

Alexandra FONTAINE
Le Perron – La Fresnaye-au-Sauvage
61210 Putanges-Le-Lac
Tél. : 02 33 30 02 38

TRÉSORIER

Gérard DUCREUX
Launay Vénieux – 61100 St-Paul
Tél. : 02 33 65 73 96

<http://acgemo.e-monsite.com>

BUREAU DE L'ASSOCIATION



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS DE L'ORNE

L'association départementale est composée d'une centaine d'adhérents. Il y a encore beaucoup de gardes qui ne font pas parti de notre association. C'est bien regrettable car ils n'ont pas toujours les informations nécessaires liées à leur fonction.

Le bureau se réunit :

- la première fois, **fin janvier** afin de préparer les réunions à venir,
- **en avril** : les formations,
- **en juin** première quinzaine, assemblée générale de l'association,
- **fin août** pour commenter l'arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse avec l'aide de l'OFB.

Nous proposons aussi une assurance liée aux différentes fonctions de gardes. Le jour de l'AG, nous remettons un livret avec tous les renseignements utiles à tous les adhérents.

L'année dernière, nous avons été invités à participer aux assemblées générales des départements du Calvados et de l'Eure (AG, le 6 juin 2019). Cette journée était animée par M. Jean-Claude San Miguel, Président national et par M. Jacky Cornière, Président régional pour la CFGPA, journée intense au niveau des échanges entre les différents départements.



À la fin de l'année 2019, nous avons eu des contacts avec la gendarmerie nationale pour préparer et rédiger une convention de partenariat avec le groupement de gendarmerie départementale de l'Orne.

M. Monge Roffarello a repris la convention signée en 2016 à l'échelon national avec la CFGPA, la FNC et l'OFB en rajoutant quelques paramètres liés à notre département.

Le document a été signé le 20 septembre 2019 en présence du colonel Frédéric Jobert, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Orne.

Nous avons en ce début d'année 2020 rempli le contrat d'adhésion à la Confédération Française de gardes particuliers assermentés. Le but premier est de recevoir un maximum d'informations liées à nos différentes fonctions.

Les propriétaires, les locataires de droit de chasse peuvent faire assermenter la personne de leur choix à condition que le futur garde ait fait les formations module 1, module 2. L'agrément est délivré par l'administration. L'étape suivante est la prestation de serment au tribunal d'instance du départe-

ment. Celle-ci est délivrée pour une durée de 5 années.

Pour info, incompatibilités : les personnes membres du conseil d'administration de l'association qui les commissionnent ainsi que les propriétaires ou titulaires du droit réel sur les propriétés gardées (locataires du droit de chasse, simple actionnaire de chasse, usufruitier, emphytote, etc.) continuent à ne pouvoir être leurs propres gardes particuliers.

M. Bernard GARNIER
PRÉSIDENT

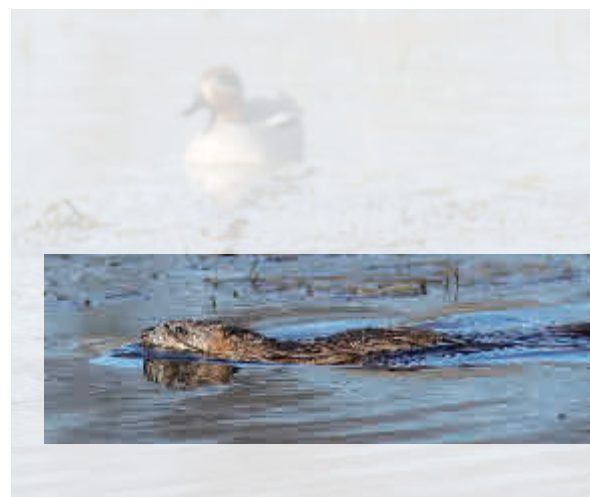
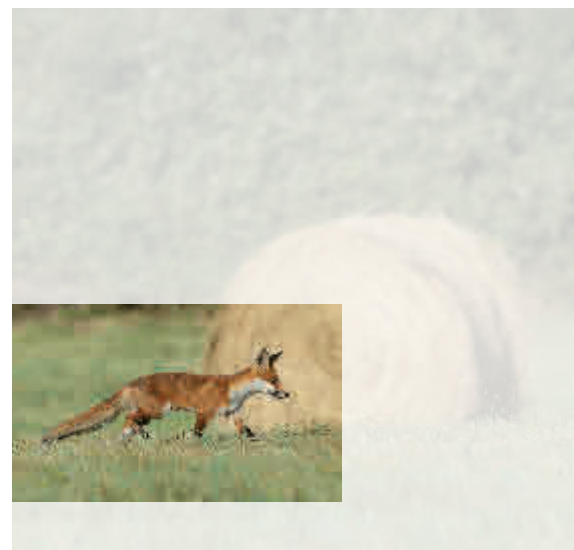
Le siège social se situe chez
Stelliane BETTEFORT
Trésorière, secrétaire
Le Bourg
61500 LE CERCUEIL
Tél : 02 33 27 02 14
Mail : stelliane.bettefort@orange.fr
Mail : adgcpo61@orange.fr

Président :
Bernard GARNIER
N° 10 - Les Fermes
61450 LE CHÂTELLIER
Tél. : 02 33 66 98 43
Mail : garnierbernard61@orange.fr

Vice-Président :
Raymond SAMSON
Bellevue
61400 SAINT-MARD-DE-RENO
Tél. : 02 33 25 09 18

Secrétaire adjoint :
Jean-Claude LESIEUR
N°4 - Le Cormier - Dancé
61340 PERCHE-EN-NOCÉ
Tél. : 02 33 83 00 69





ASSOCIATION DES PIÉGEURS DE L'ORNE

Comme il l'avait annoncé notre Ami et Président de l'Association des Piégeurs de l'Orne, M. Jean-Claude Leroux a quitté ses fonctions de Président après 10 ans de service.

Le Conseil d'Administration m'a élu à son remplacement ; c'est une lourde tâche qui m'attend. J'ai la chance d'avoir une bonne équipe.

L'association se porte bien, je sais que je ne pourrais pas faire plus que mes deux prédécesseurs Jean-Claude Leroux et Alix Demarty, pour lequel nous avons une pensée toute particulière, puisqu'il est malheureusement décédé récemment des suites d'une longue maladie. Il a rejoint

Evelyne sa regrettée épouse qui l'a toujours secondé dans la gestion administrative de l'APO, lorsqu'il était Président.

Cette année l'arrivée du COVID19 a tout bouleversé (problème de sortie, interdiction de piéger, pour combien de temps). C'est un coup dur mais nous ne baissons pas les bras.

L'Assemblée Générale de l'association est tout simplement annulée, en attendant des jours meilleurs.

Protégeons-nous !
Protégez-vous !
Vous et les vôtres !

M. Marc LEBLOND
PRÉSIDENT

Association des Piégeurs
de l'Orne Agréée
Association de Protection
de l'Environnement

Siège social
FDC61 – La Briqueterie
RD 113 – C.S. 70015
61310 GOUFFERN-EN-AUGE
Tél. : 02 33 67 99 39

Président
Marc LEBLOND
26, rue des Liquidambars
61400 ST-HILAIRE-LE-CHATEL
Tél. : 02 33 25 43 98
Tél. : 06 74 75 79 31
E-mail : leblond.marc@sfr.fr

BUREAU DE L'ASSOCIATION



UNUCR

UNION NATIONALE DES UTILISATEURS
DE CHIENS DE ROUGE

**FAITES APPEL
AUX CONDUCTEURS
DE CHIENS DE SANG !!!**

DUVAL-DESTIN Maurice
Délégué départemental UNUCR

HACQUARD Philippe

Eure

Tél. 02 32 49 16 34

MARKARIAN Gérard

Lèves

Tél. 02 37 21 44 79

Port. 06 80 40 56 18

MOULINET Hervé

St-Pierre-des-Nids

Tél. 02 43 00 77 21

Port. 06 86 49 19 94

NACHURY Hubert

Auteuil

Tél. 03 44 48 93 92

Port. 06 85 11 26 53

NIZAN David

Port. 06 82 07 10 17

SERR Claude

St-Martin-du-Vieux-Bellême

Tél. 09 79 51 08 71

Port. 06 08 51 46 56

TRIART Jérémie

Port. 06 73 25 26 35

VILFAYEAU Frédéric

Longny-au-Perche

Tél. 07 85 55 92 24

**N'oubliez jamais
de vérifier votre tir !**





Association départementale
des jeunes chasseurs
de l'Orne



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES JEUNES CHASSEURS

« Depuis sa création en 2016, l'Association des jeunes chasseurs de l'Orne n'a cessé d'évoluer.

En effet, elle compte aujourd'hui une vingtaine de membres qui peuvent profiter des initiatives suivantes : soirée brame, invitations à des chasses sur l'ensemble du département, journées chasse « jeunes chasseurs », journée pêche.

Nous pouvons proposer ces événements grâce à un noyau de bénévoles actifs et soudés.

Afin d'élargir notre offre, l'association est à la recherche d'un territoire à louer et est à l'écoute de toute proposition de partenariat éventuel.

Nous sommes à votre disposition pour toute question. »



Cela fait deux années que les jeunes chasseurs sont invités par la chasse du château de Ker-Yves à Randonnai.

REJOIGNEZ-NOUS

INSCRIPTION À TÉLÉCHARGER
SUR LE FACEBOOK DE L'ASSOCIATION
<https://www.facebook.com/adjc61/>

Président

François ROMÉ
Tél. : 06 63 28 10 15

Vice-Président

Jérôme DESCOUT
Tél. : 06 76 11 03 37
E-mail : contact.adjc61@gmail.com



POUR NOUS CONTACTER ET EN SAVOIR PLUS :

PAR TÉLÉPHONE

06 63 28 20 15
06 26 48 65 71

PAR MAIL

contact.adjc61@gmail.com

SUR FACEBOOK

<http://www.facebook.com/adjc61>



CONSTATATION DE DÉGÂTS

HORS GRAND GIBIER



Attention : merci d'établir une FICHE par ESPÈCE et par DÉGÂT, à retourner avant le 30 juin de l'année à

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ORNE
La Briqueterie – RD113 – C. S. 70015
61310 GOUFFERN-EN-AUGE

Ce formulaire ne donne pas lieu à indemnisation et permet de justifier la demande de classement pour les espèces nuisibles.

Vous êtes (identité du déclarant ayant subi des dégâts)

☐ Responsable de chasse ☐ Agriculteur ☐ Particulier ☐ Autre

Nom et Prénom :

Adresse complète :

Code postal et commune :

Commune où se situent les dégâts : **Lieu-dit :**

ESPÈCES

☐ Renard ☐ Blaireau ☐ Vison d'Amérique ☐ Ragondin ☐ Rat musqué ☐ Autre

NATURE DES DÉGÂTS Joindre des PHOTOS si possible

Céréales

☐ Blé
☐ Orge
☐ Maïs
☐ Autres

Légumes

☐ Pois
☐ Carottes
☐ Choux
☐ Laitue
☐ Autres

Fruits

☐ Fraises
☐ Pommes
☐ Autres

Élevage

☐ Volailles
☐ Lapins
☐ Ovins
☐ Bovins
☐ Gibier
☐ Autres

Terrain endommagé

☐ Galeries dangereuses pour les bêtes ou machines agricoles
☐ Berges et cours d'eau
☐ Autres

MONTANT DES DÉGÂTS ESTIMÉS : **EUROS** **Date des dégâts :** / /

Nombre d'animaux : **Surface détruite :**

Le prédateur ou déprédateur a-t-il été capturé ? ☐ Oui ☐ Non

Déclare sur l'honneur l'exactitude des données transmises

Fait à, le/...../.....

Signature du transmetteur du questionnaire

Signature du déclarant ayant subi les dégâts

EXPLOITATION FORESTIÈRE

Henri **DEROUE**
06 01 46 26 59

bocabois.derouet@gmail.com



ACHAT
DE BOIS

BOCABOIS

Sombrevail - 61220 LA COULONCHE

LA PAGE **f**ACEBOOK

de la « **FDC61** »

comptabilise plus de

6 500 abonnés.



Oubert
du lundi au
samedi sur
rendez-vous



L'étang gobin
Bloussonvilliers (61)

L'armurier du Perche

Réparation - Fabrication - Mise en conformité
Montage optique - Achat - Vente - Munitions

Romuald Leys

Diplômé de l'école de Liège

06.71.73.12.87 - 02.33.85.64.35

romualdleys.armurier@gmail.com

« Toute mon expérience au service de votre passion »

Riffaut®

Armuriers de Père en Fils depuis 1926

Par la A28, sortie Orbec n°15,
nous sommes près de chez vous!



- 4 armuriers diplômés de l'École d'Armurerie de Liège à votre service
- Le spécialiste du Gros Gibier, Carabines et Optiques
- Plus de 500 armes en stock
- Fusils et carabines neuves à partir de 559 euros

Réglage à 50 mètres et tir dans le CynÉTIR OFFERT
pour l'achat d'une arme rayée neuve.

Du mardi au vendredi
9h15 - 12h15 14h00 - 19h00

le samedi
9h15 - 12h15 14h00 - 18h00



www.riffaut.com



@riffautarmurerie

NOUVELLE
GENERATION
HD NUMERIQUE

CynÉTIR

Le simulateur de tir à Balles Vécues



Nouveaux films en HD Numérique

Actuellement

où l'on tire à balles **le meilleur**
réelles avec sa carabine **entrainement**



Venez découvrir notre nouveau
Show Room BLASER

Le plus grand choix d'armes Blaser du grand Ouest
avec plus de 30 modèles en Stock
Venez composer vous même votre Blaser R8
à partir de 2.499 Euros



Nous distribuons toutes les marques d'armes et optiques

contact@riffaut.com Tél. 02 31 32 80 25 Fax. 02 31 32 59 73

PROFITEZ DE CES OFFRES DANS VOS MAGASINS TERRES & EAUX ET SUR TERRESEaux.FR